

**REPUBLIQUE TUNISIENNE**  
**MINISTERE DE L'EQUIPEMENT DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DU**  
**DEVELOPPEMENT DURABLE**  
**DIRECTION GENERALE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA QUALITE DE LA VIE**  
**DIRECTION DE L'ECOLOGIE ET DES MILIEUX NATURELS**  
**UCP**



**PROJET « ECOTOURISME ET CONSERVATION DE LA BIODIVERSITE DESERTIQUE EN**  
**TUNISIE » Don FEM N° TF013636**



**DIAGNOSTIC DES POTENTIALITES ECOTOURISTIQUES DU PARC NATIONAL DE**  
**BOUHEDMA (SIDI BOUZID)**

**Novembre 2014**

## Liste des abréviations et acronymes

<b>AFD</b> :	Agence Française de Développement
<b>AP</b> :	Aire Protégée
<b>BAD</b> :	Banque Africain de Développement
<b>BE</b> :	Bureau d'Etudes
<b>BM</b> :	Banque Mondiale
<b>DAO</b> :	Dossier d'Appel d'Offres
<b>CCST</b> :	Commission Consultative Scientifique et Technique
<b>CPN</b> :	Comité de Pilotage National
<b>FAO</b> :	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
<b>PECDBD</b> :	Projet Ecotourisme et Conservation de la Diversité Biologique Désertique
<b>PCGES</b> :	Plan Cadre de Gestion Environnemental et Sociale
<b>CRDA</b> :	Commissariat Régional Pour le Développement Agricole
<b>DGEQV</b> :	Direction Générale de l'Environnement et de la Qualité de la Vie
<b>DGF</b> :	Direction Générale des Forêts
<b>DRE</b> :	Direction Régionale de l'Environnement
<b>GDA</b> :	Groupements de Développement Agricole
<b>GDT</b> :	Gestion Durable des Terres
<b>GIRN</b> :	Gestion Intégrée des Ressources Naturelles
<b>INRGRF</b> :	Institut National de Recherche en Génie Rural, Eaux et Forêts
<b>FEM-GEF</b> :	Fonds pour L'Environnement Mondial
<b>MA</b> :	Ministère de l'Agriculture
<b>MEE</b> :	Ministère de l'Équipement et de l'Environnement
<b>MT</b> :	Ministère du Tourisme
<b>ONG</b> :	Organisations Non Gouvernementales
<b>ONTT</b> :	Office National du Tourisme Tunisien
<b>PPM</b> :	Plan de Passation des Marchés
<b>PN, PNx</b> :	Parc National, Parcs Nationaux
<b>S&amp;E</b> :	Suivi-évaluation
<b>SMSA</b> :	Société Mutuelle de Services Agricoles
<b>TDRs</b> :	Termes de Références
<b>UCP</b> :	Unité de Coordination de Projet

## Sommaire

Sommaire .....	3
I. Chapitre introductif.....	5
1.1. Contexte .....	5
1.2. L'écotourisme : outil de développement territorial.....	6
1.3. Approche méthodologique .....	8
1.3.1. Fondements de base .....	9
1.3.2. Diagnostic territorial : approche systémique .....	10
1.3.3. Diagnostic des filières touristiques : potentiels écotouristiques .....	11
1.3.4. Démarche .....	15
II. Diagnostic des potentialités écotouristiques du parc national de Bouhedma (Sidi Bouzid) .....	16
2.1. Diagnostic territorial de la délégation de Mezzouna .....	16
2.1.1. Situation géographique et administrative, et infrastructure de base et de communication .....	17
Situation géographique et administrative.....	17
Infrastructures et équipements de base .....	17
2.1.2. Capital humain.....	18
2.1.3. Capital naturel .....	18
2.1.4. Capital culturel et patrimoine .....	22
2.1.5. Profil socio-économique.....	24
2.1.6. Gouvernance territoriale.....	25
2.2. Diagnostic de la filière écotouristique.....	26
2.2.1. Parc National de Bouhedma : attraits naturels et valeur paysagère .....	26
2.2.2. Infrastructures et aménagements.....	29
2.2.3. Gestion administrative et financière du parc.....	31
2.2.4. Fréquentation, activités et acteurs .....	33
2.2.5. Pressions et menaces sur le parc .....	34
2.2.6. Conclusion .....	34
III. Analyse de la demande potentielle.....	37
IV. Cadre institutionnel et réglementaire.....	41
V. Positionnement stratégique.....	42
5.1. Paniers de biens et services territorialisés de Bouhedma (Mezzouna) .....	42
5.2. Segments écotouristiques .....	44
5.3. Offres écotouristiques : produits et services .....	46

5.3.1.	Caractéristiques des produits et services.....	47
5.3.2.	Opérateurs et gouvernance .....	52
5.3.3.	Faisabilité financière et estimation des retombées socio-économiques.....	53
5.3.3.1.	Hypothèses et principes de base.....	53
5.3.3.2.	Résultats .....	54
VI.	Recommandations.....	57
6.1.	Produits et services écotouristiques de qualité .....	57
6.2.	Promotion et commercialisation adaptées et inscrites dans la durée.....	58
6.3.	Renforcement des capacités : sensibilisation et formation .....	60
6.4.	Cadre institutionnel et réglementaire favorable.....	61
VII.	Bibliographie.....	63
VIII.	Annexes .....	65
	Annexe1 : Liste des personnes rencontrées lors de la visite aux régions .....	65

## I. Chapitre introductif

### 1.1. Contexte

La relation symbiotique entre l'Homme et la nature est tributaire d'une exploitation raisonnée des ressources biologiques, et est soumise au respect de seuils permettant d'assurer un équilibre bénéfique à la fois pour l'exploitant et pour la régénération des espèces dans toute leur diversité. L'Homme puise son alimentation, sa médication, et ses revenus de l'environnement naturel. Les bienfaits des ressources biologiques vont cependant au-delà des revenus directs générés par l'extraction ou l'exploitation, ils concernent aussi d'autres bénéfices indirects issus de services écologiques comme la régulation climatique, la protection de la fertilité des sols en confinant les phénomènes de l'érosion, et le maintien du cycle hydrologique notamment par le biais de la protection des bassins versants et la recharge des nappes....

En Tunisie, les activités socio-économiques ont modifié, au fil du temps, les écosystèmes et ont impacté négativement leur étendue et l'existence de plusieurs espèces. Les valeurs paysagères et écologiques, et la qualité de vie s'en trouvent ainsi affecter. En effet, la satisfaction des besoins d'une population de plus en plus croissante s'est accompagnée de l'extension des terres agricoles au détriment des parcours et des forêts ainsi que de la surexploitation des ressources hydriques et halieutiques. Par ailleurs, les pressions anthropiques s'accroissent avec l'absence d'alternatives économiques dans les milieux ruraux.

Les impératifs de conservation et de réhabilitation de la biodiversité s'imposent avec acuité à l'échelle nationale et mondiale. La Tunisie en ratifiant en mai 1993 la convention sur la diversité biologique a engagé diverses actions dont le renforcement du réseau national des aires protégées (ou parcs nationaux). Actuellement, le pays compte 17 parcs nationaux, 27 réserves naturelles et 38 zones humides d'importance internationale (Ramsar). Les aires protégées ont pour vocation de conserver la diversité biologique en veillant à une utilisation durable de ses éléments, et le partage équitable des avantages découlant de l'exploitation de ses ressources.

Or, ces objectifs ne sont que partiellement atteints notamment dans certains contextes en raison de l'approche préconisée. Les communautés adjacentes aux parcs n'ont pas été suffisamment associées au processus de leur création. Ceux-ci leur ont été imposés sans consultations ni sensibilisation aux bienfaits de la conservation. Les parcs naturels sont de ce fait souvent perçus comme un bien commun spolié engendrant des interdictions d'accès à un espace dont la vocation, selon leur croyance, est de leur conférer des ressources fourragères pour leur cheptel, du bois pour le chauffage, des plantes pour leurs soins, etc. Il s'en suit des conflits récurrents entre les gestionnaires des parcs et les populations locales. Les écosystèmes désertiques illustrent parfaitement cette relation conflictuelle.

La biodiversité désertique subit en effet des menaces liées à la sollicitation excessive des ressources naturelles, les prélèvements illégaux de la faune et de la flore, le braconnage....

Les résiliences des écosystèmes et de ces mêmes populations s'en trouvent amoindries. Des efforts sont déployés en vue de pallier ces contraintes à travers des programmes d'information, de sensibilisation, et d'éducation environnementale, et des projets visant la création d'opportunités économiques complémentaires aux communautés utilisatrices des parcs. Le projet « Ecotourisme et conservation de la biodiversité désertique » (PECBD) intervient dans cette optique.

Pour rappel, le Projet Ecotourisme et Conservation de la Biodiversité Désertique (PECBD) s'inscrit dans le cadre du Programme MENARID du FEM qui vise à : (i) promouvoir la gestion intégrée des ressources naturelles dans les secteurs de production de la région MENA ; et (ii) améliorer le bien-être économique et social des communautés cibles à travers la réhabilitation et le maintien des fonctions et de la productivité des écosystèmes.

Les objectifs spécifiques du PECBD consistent à contribuer à la préservation de la biodiversité du désert et à la durabilité des terres désertiques dans 3 parcs nationaux sélectionnés (Bouhedma, Jbil, et Dghoumès) en intégrant le développement de l'écotourisme et l'engagement communautaire. L'approche privilégiée vise en outre la contribution au développement local à travers la création de nouvelles opportunités d'emploi et d'activités notamment pour les femmes et les jeunes.

La diversification des sources de revenus des communautés locales réduira les pressions anthropiques sur les ressources naturelles, permettra la création de valeur durable, et le partage équitable de cette valeur.

Le projet a pour objectif aussi l'instauration d'un cadre favorable à sa mise en œuvre et sa pérennité à travers la refonte du cadre institutionnel et réglementaire, les campagnes de sensibilisation, le renforcement des capacités par le biais de programmes de formation adaptés aux besoins des différents intervenants notamment le transfert des connaissances en matière de gestion des aires protégées, et la promotion de modes de gouvernance participatifs et transparents.

## **1.2. L'écotourisme : outil de développement territorial**

Considéré comme un tourisme responsable et durable, minimisant les impacts négatifs sur l'environnement, ayant des retombées positives sur les populations locales, et par lequel les écotouristes contribuent de manière active à atteindre des objectifs cités, l'écotourisme connaît cependant une multitude de définitions et d'interprétations traduisant une dimension idéologique et rendant complexe la quantification de sa taille en termes de part de marchés.

En effet, même si les opérateurs du tourisme attestent de l'accroissement du tourisme responsable axé sur les espaces naturels, il n'en demeure pas moins que toute pratique touristique dans un espace naturel ne relève pas de l'écotourisme, d'où les difficultés rencontrées par les appareils statistiques nationaux et internationaux à estimer de manière satisfaisante l'importance de ce segment touristique. La diversité des pratiques s'apparentant à l'écotourisme a conduit toutefois les praticiens, les scientifiques et les adeptes de ce segment touristique à formaliser des principes afin de baliser le concept et de le rendre opérationnel.

La montée des débats sur le développement durable et ses enjeux, et la conscientisation grandissante des touristes sur leur rôle dans le maintien et la préservation du capital naturel et culturel des lieux visités a permis l'essor sans conteste d'une forme alternative de tourisme dite responsable. Les impératifs de durabilité tels que la réduction des impacts négatifs sur l'environnement, l'implication des populations hôtes dans l'expérience touristique et la participation à l'amélioration de leurs conditions sociales et économiques constituent de fait les principes de l'écotourisme.

L'écotourisme est ainsi défini comme un tourisme responsable ayant un faible impact sur l'environnement et qui procure des avantages aux populations locales (Ceballos-Lascurain)<sup>1</sup>. Il traduit de nouveaux modes d'exploitation et de mise en valeur du patrimoine naturel et humain inscrits dans une dynamique de développement durable.

Il peut être considéré comme **une approche de développement** favorisant la conservation et la préservation des ressources naturelles pour les générations futures tout en contribuant à l'amélioration des conditions et qualité de vie des populations locales.

**Principes de l'écotourisme** communément admis:

1. L'écotourisme permet la valorisation de la conservation et de la protection de l'environnement. Il permet ainsi de donner une valeur économique à des espaces naturels soumis à une forme d'exploitation non durable.
2. L'écotourisme permet la contribution équitable au développement économique local. Il privilégie une meilleure répartition des profits entre les acteurs y compris les communautés d'accueil.
3. L'écotourisme permet la prise en compte des besoins des communautés hôtes. Il constitue un projet de territoire et de développement local pensé par et pour les communautés.
4. L'écotourisme permet la promotion d'une expression touristique authentique et responsable. Il favorise le contact du touriste avec le milieu naturel et les cultures locales sans bousculer les spécificités du milieu et les traditions des populations qui y vivent.

A ces principes de base, peuvent se greffer des principes subsidiaires tels que (i) l'éducation des touristes par le biais d'activités d'interprétation aux enjeux de développement durable, au respect des valeurs culturelles des communautés d'accueil, et (ii) la promotion de la gestion durable à travers le respect de la législation en place, le lancement d'études préalables sur les impacts environnementaux, socio-économiques des projets, l'intégration des mesures préventives nécessaires à la minimisation des impacts négatifs, et la mise en place de mécanismes de suivi et d'évaluation des activités et projets écotouristiques.

Si à l'origine, l'écotourisme est défini comme une expérience basée sur la nature et a été associé principalement aux parcs nationaux et aires protégées, la relation de l'écotourisme à

---

<sup>1</sup> Ceballos-Lascurain (1991 b). Tourism, Ecotourism, and Protected Area. Parks, vol.2, n°3, pp 31-35.

la nature fait place à l'interprétation et est flexible, certains auteurs et praticiens attestent de la possibilité qu'il puisse se dérouler en milieux altérés comme les domaines agricoles<sup>2</sup>.

Le développement de l'écotourisme dans les aires protégées est vu comme une stratégie pour la conservation de la biodiversité. Il permet de générer des revenus pour les communautés locales afin qu'elles réduisent leurs pressions sur les ressources naturelles, et puissent prendre en charge la gestion de ces ressources. Une partie des revenus générés par l'écotourisme servira parallèlement dans la conservation de la biodiversité en réinjectant une partie des revenus directs générés par les frais d'admission, ou l'instauration d'une taxe de conservation.<sup>3</sup>

Pour analyser l'efficacité de l'écotourisme comme outil de développement des PNx, des indicateurs ont été établis structurés en trois axes<sup>4</sup> :

- Relation communautés locales-parc national : degré de dépendance envers les ressources du PN ; ressources utilisées du PN ; durabilité du milieu de vie ; activités représentant une menace pour l'écosystème du PN ; habilité du PN à répondre aux objectifs de conservation ; relation employés population locale ; capacités d'appliquer les législations ; attitude envers la conservation de l'environnement ; évidence d'avantages locaux procurés par la protection.
- Relation tourisme-communautés locales : opportunités d'interaction culturelle ; relation entre touristes et hôtes ; attitude des populations hôtes sur l'impact des visiteurs sur l'environnement local ; revenus générés par le tourisme aux communautés locales ; emplois liés au tourisme ; distribution des revenus ; participation à la planification ; qualité des infrastructures.
- Relation tourisme-parc national : centre d'information ; disponibilité d'information ; interprétation ; qualité des infrastructures existantes (installations, sentiers) ; permis/autorisation écrite ; frais d'entrée ; contributions économiques destinées à la conservation du parc ; contributions destinées à l'éducation environnementale.

### 1.3. Approche méthodologique

L'écotourisme est considéré comme un levier pour asseoir un développement rural durable conciliant les critères fondamentaux du développement durable à savoir, l'équité, l'écologie (conservation de la biodiversité), la viabilité économique, et la gouvernance participative. Pour ce faire, le développement de l'écotourisme devrait s'opérer en synergie avec les activités socio-économiques locales et de manière intégrée. Il s'agit donc d'élaborer un diagnostic approfondi et participatif (avec les acteurs clés) dans le but de développer une filière écotouristique dans chacun des sites, qui soit adaptée aux spécificités des territoires, et basée sur des initiatives individuelles et collectives.

<sup>2</sup> Weaver (2001, a et b).

<sup>3</sup> Honey, M. (2006). Avant propos dans le guide des destinations indigènes. Indigène éditions. France : Montpellier, p383.

<sup>44</sup> Ross and Wall (1999).

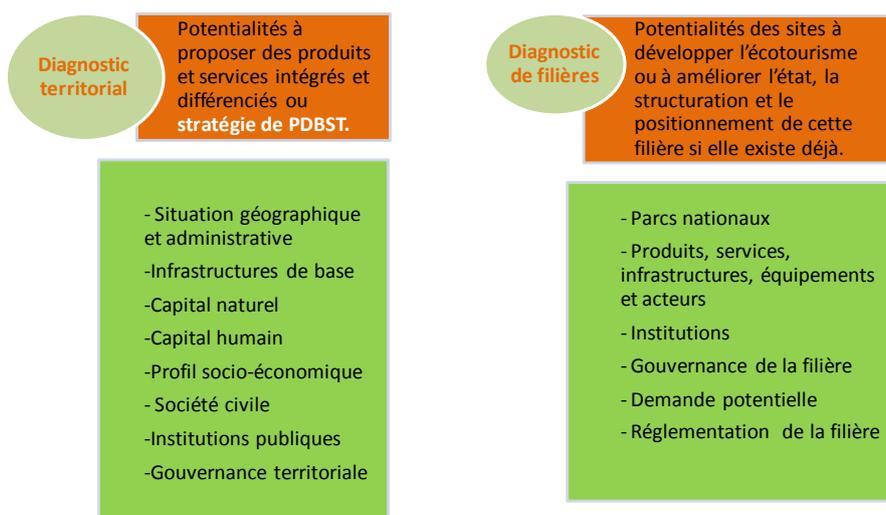
L'analyse des potentialités écotouristiques des trois parcs nationaux sélectionnés (Bouhedma, Jbil, Dghoumès) a nécessité (i) la réalisation d'un diagnostic complet des ressources naturelles, historiques, culturelles, humaines, organisationnelles, et matérielles (infrastructures d'hébergement, d'accueil, d'information, de services...), (ii) la vérification de l'existence ou pas de conditions préalables à l'écotourisme, et d'en dégager les points forts et les points faibles afin de (iii) proposer des mesures et des actions à entreprendre qui permettront de développer l'écotourisme dans les régions ciblées.

### 1.3.1. Fondements de base

La protection de la biodiversité dans les PNx à travers l'amélioration de leur gestion et le développement de l'écotourisme suppose l'élargissement du périmètre de l'analyse des potentialités écotouristiques au-delà des frontières des PNx car :

- d'une part, l'écotourisme s'appuie certes sur les ressources naturelles, qui en sont le principal attrait touristique, mais aussi sur la découverte des cultures locales par le biais d'échanges avec les communautés, et l'immersion dans les traditions et les coutumes locales (culinaires, artisanat, festivités culturelles...);
- d'autre part, le développement de l'écotourisme ne peut s'opérer sans une mise en synergie de toutes les ressources des zones et ce de manière verticale « filières » et horizontale « intersectorialité ». En effet, le développement local et durable prôné se base sur la valorisation de l'ensemble des ressources ayant un caractère spécifique (ancrage territorial), et qui sont interdépendantes, et complémentaires. Il s'agit de la valorisation simultanée de services environnementaux, de produits de terroirs et plus largement du patrimoine matériel et immatériel.

Ainsi, l'approche préconisée pour réaliser le diagnostic des potentialités écotouristiques s'appuie sur les concepts de **territoire** et de **filière**, une approche systémique et intégrée.



### 1.3.2. Diagnostic territorial : approche systémique

Les approches territoriales connaissent ces dernières années un engouement auprès de la communauté des professionnels et des chercheurs du développement que des politiques et des institutionnels qui privilégient désormais les approches basées sur la mobilisation des ressources locales, par opposition à la mondialisation et la globalisation qui ont standardisé à outrance les comportements des consommateurs, et dans certains cas conduit à la destruction des spécificités culturelles. Les territoires s'imposent ainsi comme une alternative aux approches de développement classiques marquées par leur caractère descendant et qui ont eu pour résultante la marginalisation de certaines régions à l'exemple du modèle ayant prévalu en Tunisie dont les répercussions se sont matérialisées par une fracture en matière de développement entre les régions de l'intérieur et les centres urbains ou les villes côtières.

Cet intérêt à l'entité locale et à la décentralisation s'est accompagné d'un renouvellement des outils et des approches de la géographie économique dont le père fondateur est Von Thunen (1827) successivement par l'économie spatiale dans les années 1950 (François Perroux et Jacques Boudeville), les travaux de Paul Krugman sur les « effets d'agglomération », puis par les approches managériales<sup>5</sup>.

L'approche territoriale permet, dans le cadre de cette mission, d'apprécier les potentialités des régions abritant les PNx à proposer des produits et services intégrés et différenciés, porteurs de divers « attributs » et engendrant un consentement à payer élevé auprès d'une clientèle potentielle locale, nationale, et internationale. En d'autres termes, l'approche territoriale permet d'évaluer le potentiel de mettre en place **une stratégie de développement territorial dite « panier de biens et services territorialisés » (PDBST)** qui correspond aux principes mêmes de l'écotourisme.

En effet, l'écotourisme est appréhendé comme un moyen de protéger et de conserver la ressource naturelle par le biais de la création de revenus découlant des activités écotouristiques (axées sur la nature, la culture, l'histoire, les produits de terroirs), de l'éducation environnementale, et de l'engagement des communautés locales<sup>6</sup>. L'écotourisme est une approche de développement qui favorise la conservation et la préservation des ressources naturelles pour les générations futures tout en contribuant à l'amélioration des conditions et qualité de vie des populations locales<sup>7</sup> par l'octroi d'opportunités de diversification des sources de revenus et la valorisation des autres productions et services locaux (agricoles, agro-alimentaires, artisanat, art...).

Le PDBST consiste donc en la proposition, par les acteurs territoriaux, d'une offre qui soit à la fois composite (exemples produits agricoles, agro-alimentaires, artisanaux, culturels, écotouristiques ; et services d'hébergement de restauration ....) et située (liée à un espace particulier, à sa culture, à son histoire). Cet espace particulier se caractérise par un ensemble d'écosystèmes dotés de milieux, de terroirs, de systèmes de production, de populations et

<sup>5</sup> Rastoin J.L., Ghersi G., 2010, Le système alimentaire mondial : concepts et méthodes, analyses et dynamiques, éd. Quae, Paris : 590 p. <http://www.quae.com/fr/r966-le-systeme-alimentaire-mondial.html>

<sup>6</sup> Ross. S, Wall. G, 1999, Ecotourism: Towards Congruence Between Theory and Practice, International Journal of Environmental Studies, vol. 25, p. 215-218.

<sup>7</sup> Lequin. M, 2001, Ecotourisme et gouvernance participative, Presses de l'Université du Québec, 255 p.

d'institutions<sup>8</sup>. Il s'agit d'éléments ancrés dans le territoire, en interaction perpétuelle, permettant de générer des revenus aux communautés locales et des recettes fiscales aux collectivités territoriales.

Il est évident que les territoires sont interdépendants et les acteurs y développent des relations de coopération du fait des complémentarités. Ainsi un découpage administratif ne rend pas compte des frontières réelles d'un territoire comme c'est le cas avec le PN de Bouhedma qui dépend à la fois du gouvernorat de Sidi Bouzid et du gouvernorat de Gafsa. L'écotourisme est une activité itinérante, les limites du territoire sont en effet flexibles suivant le circuit touristique et l'intérêt de l'écotouriste, déterminé par les attraits naturels, culturels et humains.

Néanmoins, dans le cadre de cette mission, le concept de territoire suit le découpage administratif dans un souci de disponibilités de statistiques et d'informations, et afin de pouvoir dialoguer avec des entités publiques distinctes. La délégation est ainsi l'entité administrative retenue.

Plusieurs critères ont été analysés afin de caractériser les territoires et d'évaluer leurs potentiels écotouristiques et à mettre en place une stratégie PDBST :

- Situation géographique et administrative, infrastructures de base (santé, éducation, communications, routes)
- Capital naturel (PN et leurs dotations, biodiversité, climat, paysages, reliefs, eau, sol....)
- Capital culturel (histoire et patrimoine, sites archéologiques, savoir-faire et traditions artistiques, gastronomiques...)
- Capital humain (population totale et active, pyramide des âges, niveau d'éducation)
- Profil socio-économique (répartition des secteurs, équipements collectifs, investissements, indicateurs de développement, chômage, pauvreté, zoom sur les principaux secteurs d'activité : agriculture, tourisme, artisanat, commerce)
- Société civile (associations, ONG, GDA, organisations professionnelles : nombre, missions, représentation féminine, leaders locaux)
- Institutions publiques (potentiel d'adaptation et d'innovations)
- Gouvernance territoriale (coordinations entre acteurs publics et privés, conflits/coopération...).

### 1.3.3. Diagnostic des filières touristiques : potentiels écotouristiques

L'analyse des filières touristiques est privilégiée afin de dégager le potentiel des sites à développer l'écotourisme ou à améliorer l'état, la structuration, et le positionnement de cette filière si elle existe déjà en identifiant, d'abord, les goulots d'étranglement et proposant, ensuite, des actions visant l'amélioration de ses performances (meilleur ancrage territorial, création de valeur et partage équitable de cette valeur, préservation de la biodiversité et de l'environnement, et création d'emplois). Il convient au préalable, de revenir sur le concept de filière.

<sup>8</sup> Pecqueur B. 2001, Qualité et développement territorial : l'hypothèse du panier de biens, Economie Rurale n°261, pp37-49.

Une filière est une succession de segments ou de maillons allant de la production à la commercialisation d'un bien ou d'un service en passant par des étapes intermédiaires de valorisation telles que la transformation industrielle ou artisanale, le conditionnement, etc. Elle suppose des relations d'ordre technique qui s'établissent par le jeu du marché, et d'ordre organisationnel. Une filière est « multisectorielle », elle est de ce fait un « espace multi-acteurs ». En effet, en plus des acteurs intégrés verticalement (amont-aval), des relations horizontales avec des activités dites « périphériques » ou « connexes » s'établissent ainsi que des relations avec l'environnement institutionnel (institutions publiques, associations, marchés...).

Le concept de filière a été largement adopté dans le cas des produits agricoles transformés<sup>9</sup>. Une filière peut être développée sur la base d'une volonté de satisfaire une demande probable, dans ce cas, elle est construite suivant une démarche marketing. A l'inverse, elle peut être développée en adoptant une démarche productive, c'est-à-dire de valorisation de ressources locales matérielles (ressources naturelles) ou immatérielles (patrimoine culturel et historique, savoir-faire), c'est le cas de l'écotourisme.

La filière écotouristique se caractérise par une forte « territorialisation » dans la mesure où les produits proposés se fondent sur les ressources naturelles (amont) valorisées par le biais de services d'interprétation et d'éducation environnementale (signalétique, écomusées), de loisirs (randonnées, pistes et sentiers balisés...), de logistique adaptée, d'hébergements et de restauration (gîtes, maisons d'hôtes, tables d'hôtes...). Les produits et services sont commercialisés (aval) par les tours-opérateurs et agences de voyages spécialisées. La filière écotouristique inclut ainsi une diversité d'acteurs allant des gestionnaires des ressources naturelles, des prestataires de services (hébergement, restauration, loisirs) qui peuvent être à la fois des entrepreneurs ou des groupes de la population locale organisés en associations ou pas, des guides, les acteurs de la promotion (les services de conseil et de marketing, les annonceurs publicitaires), les organismes publics (ONTT, DGF, Ministère de l'Environnement...), les institutions de réglementation et de financement, etc. La filière écotouristique est liée à des secteurs périphériques comme le transport (compagnies aériennes et navales), les BTP, équipementiers, les fournisseurs de consommables et de produits agricoles et alimentaires.

Le diagnostic de la filière touristique ou écotouristique (si elle existe déjà) implique quatre étapes : analyse de la structuration de la filière (composantes et acteurs), son organisation, son fonctionnement, et son environnement institutionnel (marchés et cadre réglementaire et institutionnel). L'objectif étant de dégager les points forts (à consolider) et les points faibles (cibles d'actions).

Le développement de l'écotourisme dans les PN sélectionnés et leurs zones avoisinantes dans l'optique de conserver la biodiversité implique un accent mis sur ces PN, leurs ressources, leur mode de gestion, leur fréquentation, et la résilience des écosystèmes à

<sup>9</sup> La définition la plus citée est celle de R.A. Golberg (1968) « L'approche filière [*commodity system*, en anglais] englobe tous les participants impliqués dans la production, la transformation et la commercialisation d'un produit agricole. Elle inclut les fournisseurs de l'agriculture, les agriculteurs, les entrepreneurs de stockage, les transformateurs, les grossistes et détaillants permettant au produit brut de passer de la production à la consommation. Elle concerne enfin toutes les « institutions », telles que les institutions gouvernementales, les marchés, les associations de commerce qui affectent et coordonnent les niveaux successifs sur lesquels transitent les produits ».

supporter un flux géré de visiteurs (capacités de charge), leur potentiel à proposer une offre écotouristique intégrée et attractive. Ainsi l'analyse a porté sur les rubriques suivantes :

### 1. Parcs Nationaux :

- a. Dotations en ressources naturelles : état de conservation de la biodiversité, faune, flore, géologie, paysages...
- b. Ressources humaines : effectif du parc, niveau de qualification, cycles de formation, niveau des salaires, conditions de travail...
- c. Infrastructures et équipements: hébergement, accueil, points d'observation, écomusées (état de l'infrastructure, capacité, conformité aux normes et standards, type de construction, gestion des déchets, énergies renouvelables...)
- d. Services d'interprétation et d'éducation environnementale : signalétique, guidage, sentiers, qualité de l'interprétation de la valeur écologique des PN (herbiers, panneaux didactiques, support numérique...), ateliers d'éducation environnementale (classes vertes...)
- e. Activités et services: loisirs (randonnées, restauration, animation...)
- f. Gestion administrative et financière du parc : mécanismes de financement, mécanismes d'implication des populations locales, existence d'une charte ou code de conduite (O/N)
- g. Capacité de charge<sup>10</sup> : connue (O/N) ; coopération avec la recherche scientifique
- h. Niveau de fréquentation et profil des visiteurs
- i. Actions de promotion : (O/N), brochures, documentation, supports audiovisuels ; coopération avec agences de voyages...
- j. Menaces pesant sur les PN

### 2. Produits, services, infrastructures, équipements et acteurs :

#### a. Professionnels :

- Hébergements (modes d'hébergement, état des infrastructures, capacité (saturation (O/N), nuitées, durée des séjours ; relations avec les fournisseurs de biens et services ; contraintes...)
- Restauration (tables d'hôtes, restaurants gastronomiques, cafés ...)
- Loisirs et découverte culturelle (nature des activités proposées et potentielles)
- Artisanat : produits spécifiques, caractéristiques du secteur, contraintes et besoins.
- Guidage : niveau de qualification, spécialités, langues, contraintes de la profession
- Promotion et commercialisation : agences de voyage (généralistes/spécifiques ; prédisposition à intégrer le segment

<sup>10</sup> La capacité de charge d'un PN ou d'une aire protégée est le résultat d'une réflexion commune, menée par des compétences pluridisciplinaires, et nécessite une batterie de données collectées et/ou construites sur une période plus ou moins longue. Elle relève le plus souvent de la responsabilité des organismes et institutions de recherche spécialisés. Notre ambition, dans le cadre de cette mission, ne réside pas dans la tentative d'estimer la capacité de charge des PN mais seulement d'amorcer le débat autour de cette question primordiale lorsque l'objectif visé est de préserver la biodiversité tout en attirant un flux de touristes. Il convient dès lors de connaître les seuils à ne pas franchir afin de garder sauve la résilience des écosystèmes.

écotouristique, à prospecter de nouveaux marchés et établir de nouveaux partenariats

- k. Populations locales et société civile : volonté de s'impliquer dans un projet territorial commun (O/N) ; nature de l'implication (types d'activités/services, associations/entreprises...) ; degré de conscientisation sur les bénéfices procurés et les risques encourus suite au développement de l'écotourisme ; étendue et nature des attentes et des aspirations ; perception du PN et de sa gestion ; existence de conflits surmontables (O/N) ; existence de structure de gouvernance impliquant les populations locales.

- l. Synergies avec les autres filières (complémentarités vs concurrence).

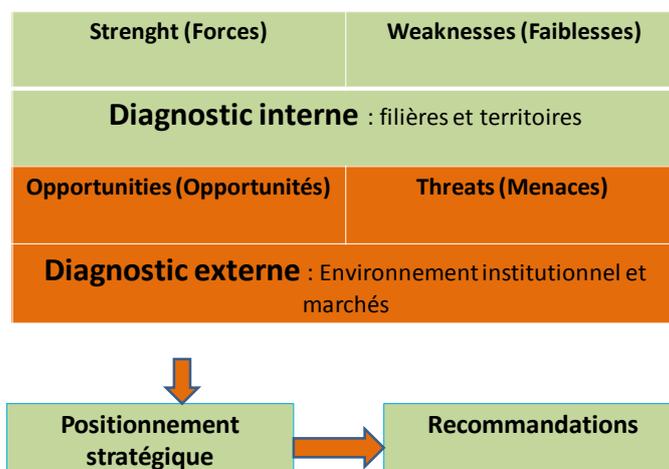
**3. Institutions** : DGF ; Commissariat Régional au Tourisme, CRDA, représentations régionales du ministère de l'Environnement, CCST (missions, domaines d'intervention, coordination entre les différents départements...).

**4. Gouvernance de la filière (pilotage)** : qualité des relations de coordination entre ces acteurs.

**5. Caractérisation (brève) de la demande écotouristique potentielle** (accent sera mis sur les profils des écotouristes, leurs motivations et attentes, les canaux d'information et d'achat privilégiés, leur consentement à payer...).

**6. Réglementation de la filière écotouristique** (brève description de : cadre juridique, code forestier, financement...).

Le diagnostic est réalisé en adoptant l'approche stratégique et par la méthode SWOT (Strength, Weaknesses, Opportunities, Threats). La méthode SWOT consiste à croiser un diagnostic interne (forces et faiblesses du territoire et des filières) et externe (opportunités et contraintes de l'environnement), afin de dégager un positionnement stratégique, et de proposer des recommandations.



La confrontation des diagnostics de territoires et de filières a permis en effet d'appréhender les atouts et les faiblesses, les opportunités et les contraintes pour le développement de l'écotourisme, mais aussi d'identifier les axes sur lesquels des actions sont nécessaires afin d'asseoir l'essor « durable » de ce segment touristique dans l'optique de:

- conserver la biodiversité ;
- offrir des alternatives économiques aux communautés locales ;
- attirer une clientèle disposée à valoriser le patrimoine territorial en contrepartie d'une offre typique, conforme aux promesses, et de qualité. En effet, le consentement à payer est positivement corrélé à la qualité et l'authenticité des prestations proposées car il ne s'agira pas de vendre du rêve mais de permettre au touriste de vivre le rêve. Les segments dits de niches ou interstitiels, comme c'est le cas de l'écotourisme, ne présentent pas un risque lié à l'absence d'une demande potentielle, par contre celle-ci est très sensible à la qualité des produits et des services.

#### 1.3.4. Démarche

La démarche préconisée pour l'exécution de cette mission s'appuie sur l'approche de recherche-action, autrement dit, une approche participative basée sur un aller-retour entre l'expert et les acteurs impliqués dans le PECBD à différents échelons dans le but de construire un consensus et une vision partagée du développement de l'écotourisme dans les PNx et les zones avoisinantes.

Elle s'est forgée autour de divers méthodes d'investigation et de canaux de collecte de données :

- (i) La capitalisation et la recherche bibliographique notamment la consultation de l'étude stratégique pour la promotion de l'écotourisme en Tunisie (MEDD/GTZ, 2009) ; les PAG (Plans d'Aménagement et de Gestion des trois parcs ; 2013) ; la carte du tourisme culturel et naturel (ONTT, 2012), etc.
- (ii) L'observation directe grâce à des visites des trois parcs. Deux visites ont été organisées à chaque parc dans le but de constater *in situ* les caractéristiques réelles de ces espaces naturels, d'apprécier leurs richesses en ressources naturelles (faune et flore) et leurs typicités, la qualité des paysages qu'ils offrent, la nature des émotions procurées et des sensations suscitées. L'objectif étant aussi d'apprécier l'état des lieux des aménagements et des infrastructures existants, y compris la qualité de la composante « interprétative » (signalétique, sentiers, supports de communication des écomusées...), leur accessibilité, et le potentiel humain du parc...
- (iii) Les interviews et les entretiens avec les représentants des différentes parties prenantes impliquées dans le développement de l'écotourisme dans les 3 PNx et les régions les abritant, en l'occurrence les représentants de la société civile, les opérateurs et professionnels du secteur touristique (promoteurs privés et représentants du tourisme), les responsables du développement régional, les chefs d'arrondissement des forêts, les conservateurs des parcs, le

personnel des parcs, les représentants de l'environnement, des touristes rencontrés à Jbil... (voir la liste des personnes rencontrées en annexe 1).

Outre la collecte de données, les échanges établis avec ces partenaires avaient pour but aussi de recueillir les réactions des parties concernées par le PECBD en particulier, et par l'écotourisme en général, autour de l'approche préconisée en matière de développement de l'écotourisme dans les parcs et les territoires les abritant.

Les échanges visaient également la sensibilisation des partenaires sur le concept de l'écotourisme, du fait du constat ayant été établi, à savoir l'assimilation de l'écotourisme à des aménagements au sein du parc dans une approche déconnectée du marché et de la notion de « produit écotouristique ».

## II. Diagnostic des potentialités écotouristiques du parc national de Bouhedma (Sidi Bouzid)

Il convient de préciser au préalable, que le parc national de Bouhedma, d'une superficie totale de 16 500 ha se situe dans deux délégations, à savoir la délégation de Mezzouna relevant du gouvernorat de Sidi Bouzid (sur 11 000 ha) et la délégation de Belkhir du gouvernorat de Gafsa (sur près de 5 500 ha). La zone d'intervention du PECBD ne concerne que la partie du parc relevant de Sidi Bouzid du fait de fortes tensions d'ordre social ayant été enregistrées lors des phases préparatoires du projet ce qui a conduit, et conformément aux procédures de la Banque Mondiale sur la gestion des litiges, à l'éviction de la partie située à Gafsa.

Ainsi, ce sera la délégation de Mezzouna qui fera l'objet du diagnostic territorial. Néanmoins, au regard des spécificités de l'écotourisme<sup>11</sup> et de l'approche adoptée dans le cadre de cette mission (approche systémique), les principales attractivités touristiques situées à Gafsa et pouvant être valorisées dans le cadre des circuits écotouristiques ont été intégrées parmi les potentialités.

### 2.1. Diagnostic territorial de la délégation de Mezzouna

Rappelons que ce diagnostic a pour objectif d'apprécier l'existence ou pas de conditions préalables au développement de l'écotourisme, notamment l'état des infrastructures et des équipements de base (accessibilité, santé, communication, route...) et de mettre en évidence les spécificités caractérisant ce territoire<sup>12</sup>.

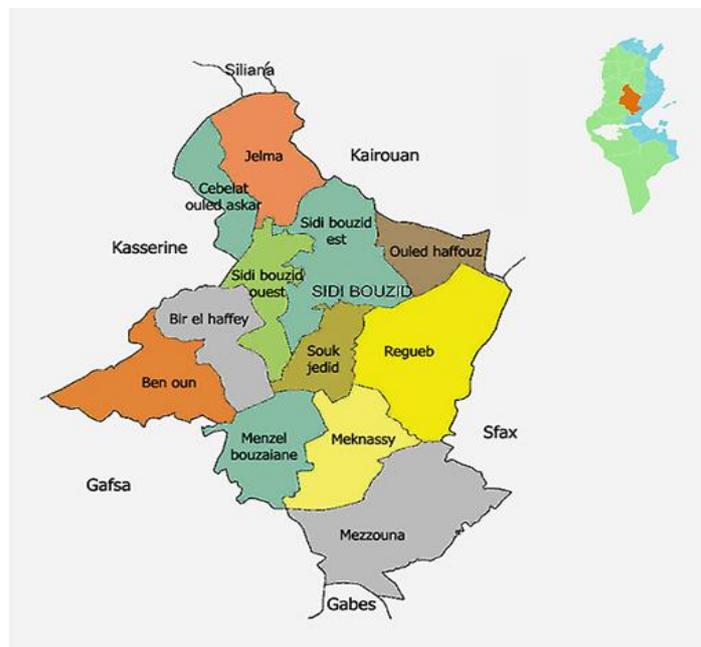
<sup>11</sup> Cf. Chapitre introductif. L'écotourisme est une activité itinérante dont les circuits sont conçus non pas au regard des limites administratives, mais suivant les attraits naturels et culturels d'une région.

<sup>12</sup> Les chiffres communiqués dans ce chapitre sont issus des documents de l'ODCO notamment : « Gouvernorat de Sidi Bouzid en chiffres 2012 ». Office du Développement du Centre Ouest, Ministère du Développement et de la Coopération Internationale, 2012, 103p.

### 2.1.1. Situation géographique et administrative, et infrastructure de base et de communication

#### Situation géographique et administrative

Mezzouna (111 910 ha, 24 567 habitants en 2012), délégation du gouvernorat de Sidi Bouzid (15% de la superficie), occupe une position centrale du fait de sa proximité avec les grands pôles (à plus ou moins 100 kilomètres). Elle est limitrophe d'une part à Gafsa (40 km) et d'autre part à Sfax, ce qui lui permet de faire la jonction entre ces deux pôles, mais elle relie aussi le chef lieu du gouvernorat de Sidi Bouzid à Gabès. A noter par ailleurs, que le gouvernorat de Sidi Bouzid bénéficie d'une position privilégiée dans les zones steppiques intérieures en ce sens qu'il est situé dans l'axe de transit touristique Sahel, Kairouan, Gafsa, Tozeur. Il est aussi frontalier à Kasserine (87 km), région abritant le parc national de Chaambi et Siliana au nord.



Source : API

Cette situation géographique lui confère des atouts de taille dont la proximité avec des ressources patrimoniales (matérielles et immatérielles) diverses pouvant être valorisées dans le cadre d'offres touristiques. Il en est de même de sa proximité avec l'aéroport international de Gafsa, qui constitue un avantage comparatif.

#### Infrastructures et équipements de base

Mezzouna est faiblement dotée en infrastructures de base. Elle s'inscrit ainsi parmi les régions du pays où le déficit en équipements, aménagements, et infrastructures de base se situe à des niveaux élevés :

- la desserte en eau potable est insatisfaisante. Le taux de raccordement est de 32% alors que la moyenne du gouvernorat est de 36% et la moyenne nationale se situe à près de 75% ;

- les équipements de communication sont insuffisants : la densité en téléphone (fixe et mobile) est de 26,8 lignes/100 habitants ; il existe 1 bureau de poste pour 8189 habitants et un guichet pour 6142 habitants ;
- les services de santé sont en deçà des standards requis, il existe 1 médecin pour 4000 habitants ; la capacité en lits est de 0,8 lit pour 1000 habitants. A noter que la délégation compte 9 centres de santé de base, il en existe un à proximité du parc national de Bouhedma (à près de 2 km) mais la présence d'un médecin n'est effective qu'une seule fois par semaine.

### 2.1.2. Capital humain

Avec 24 567 habitants, la délégation de Mezzouna connaît une faible densité de la population (21,76 hab/km<sup>2</sup>), bien en dessous de la moyenne nationale (64 hab/km<sup>2</sup>). Le rythme de croissance de la population est de 0,81% annuellement (entre 2004 et 2012). La modestie de ce taux s'explique par l'exode, des jeunes notamment, qui est stimulé par l'insuffisance d'opportunités d'emploi dans la délégation et l'irrégularité des revenus issus de l'Agriculture, le solde migratoire étant négatif. En effet, le taux de chômage avoisine 14%.

La délégation se caractérise en outre par des niveaux d'analphabétisme élevés, 35%, équivalents à ceux du gouvernorat, mais largement au dessus de la moyenne nationale, qui elle se situe à 25%. Il en est de même du niveau d'instruction des populations. La part de la population instruite (estimée par la part de la population ayant le niveau secondaire ou supérieur) n'est que de 25%, soit un taux inférieur à celui du gouvernorat de Sidi Bouzid (30%) et à la moyenne nationale (38%).

Par ailleurs, il a été constaté que la fierté locale est écorchée. Les populations locales, ou du moins à travers leurs représentants rencontrés dans le cadre de cette mission, dressent un bilan négatif des potentialités de leur région. En effet, lors des entretiens, un regard négatif est posé sur la région. Les points faibles sont d'emblée mis en avant : isolement géographique, accessibilité difficile, routes défectueuses, marginalisation de la zone et conditions de vie difficiles, moyens de communication insuffisants, insuffisance des infrastructures de santé... Certains estiment même que la région n'abrite pas de spécificités artisanales importantes, ils considèrent que les habitants se sont éloignés de cette activité par manque de valorisation, ce qui a engendré une marginalisation du savoir-faire traditionnel. Cette marginalisation touche par conséquent les femmes, s'adonnant traditionnellement à l'artisanat.

### 2.1.3. Capital naturel

Le gouvernorat de Sidi Bouzid se caractérise par un climat aride au sud et semi-aride au nord (limité à 2%). La région aride est composée de deux sous zones : (i) aride supérieur dans la partie Nord et Centre du Gouvernorat (79% de la superficie totale) ; (ii) aride inférieur, représentant 19% de la superficie totale du gouvernorat (cas de Mezzouna).

La pluviométrie moyenne varie de 237 mm au Nord (Jelma) à 184 mm au Sud (Mezzouna). Les vents sont fréquents et constituent un facteur d'érosion notamment à Mezzouna<sup>13</sup> avec des conséquences néfastes en termes de la dégradation des ressources naturelles (baisse de la productivité des sols du fait de l'entraînement des éléments fertilisants, dégradation de la structure, dessèchement du sol ...).

Mezzouna est une région à vocation agricole par excellence. L'examen de l'occupation des sols indique la prédominance des terres agricoles qui représentent 60% de la superficie totale de la délégation dont 52 798 ha sont occupées par les terres labourable (soit 78% des terres agricoles), et près de 12 130 ha par l'Alfa et autant par les forêts (12 000 ha). Les parcours n'occupent plus que 380 ha.

Cependant, la tendance observée dans cette région est la régression des terres de parcours au profit de l'extension de l'arboriculture d'où une pression sur les ressources pastorales (parcours naturels et forêts) d'autant plus que l'on assiste parallèlement à l'évolution du nombre de cheptel sans une réelle intégration, en contrepartie, des cultures fourragères dans les systèmes de culture. En l'absence de structures communautaires susceptibles de gérer l'accès à ces ressources, des conflits récurrents opposent les populations surexploitant les ressources naturelles aux gestionnaires de ces ressources, en l'occurrence l'administration en charge des forêts.

La diversification des activités économiques dans la région s'avère nécessaire afin de préserver les ressources naturelles, au-delà de l'amélioration du taux de couverture des besoins fourragers du cheptel. En effet, la valorisation des potentialités naturelles par le biais de l'écotourisme constitue une option et les attractivités naturelles ne manquent pas :

- Parc national de Bouhedma et ses ressources : faune, flore, sources d'eau sulfureuses, géologie, paysages... (voir le chapitre sur le PN de Bouhdema) ;
- Proximité avec Gafsa et ses richesses naturelles dont celles présentant un intérêt écotouristique :
  - o Parc national de Orbata : d'une superficie de 5 746 ha, situé dans les délégations d'El Ksar et d'El Guettar, à l'est de Gafsa, le parc a été créé le 29 mars 2010 pour préserver la diversité de la faune et de la flore s'y trouvant à l'instar de la gazelle de montagne, le mouflon à manchettes, l'autruche, le paon, près de 77 espèces d'oiseaux, 24 espèces de reptiles mais aussi les pins d'Alep, et les genévriers rouges.... Le parc abrite aussi une « seguia » datant de la période romaine et permettant d'acheminer l'eau du Jebel jusqu'à la plaine. Les visiteurs peuvent admirer le paysage de la région grâce à un ancien fort « Ghorfet Erroumia » datant probablement du 19ème siècle et situé au sommet du Jebel Orbata à une altitude de 1149 m.
  - o Réserve naturelle de jebel Bouramli : créée en 1993, elle est située au sud de Gafsa, dans le prolongement de Jebel Ben Younes, oued El Kebib et Garaat Addawara. Elle présente des traces de la végétation relique en cèdre rouge, armoise, alfa, astragale.... Elle abrite de nombreuses espèces fauniques : aigle royal, aigle botté, perdrix, guêpier, sanglier, renard, lièvre, hérisson, goundi,

<sup>13</sup> A noter qu'au nord du gouvernorat de Sidi Bouzid, à l'érosion éolienne s'ajoute l'érosion hydrique.

porc-épic, des reptiles... . Le jbel Bouramli se caractérise également par des formations géologiques datant du Cenomanien-Turonien. Une faille géologique dans l'axe Gafsa-Sidi Boubake traverse le jbel.

Dans la continuité de cette réserve, les gorges de Thelja (Selja), offrent un paysage insolite formé de canyon traversé au centre par l'oued Thelja. Elles sont classées comme zone humide où des espèces d'oiseaux y hivernent. Le lézard rouge, le train touristique permet actuellement au visiteur d'apprécier l'originalité de ces gorges dans le cadre d'un circuit traversant la région.

- Oasis d'El Guettar : la délégation d'El Guettar est située au Sud-Est de Gafsa (à 20 km de Gafsa). Elle est considérée comme le carrefour des parcs nationaux et réserves naturelles (Bouhedma, Orbata, Bouramli). Elle se distingue par la valeur incontestée de son patrimoine historique et culturel qui retrace différentes périodes préhistoriques (Moustérien et Holocène), les civilisations capsienes, romaines, byzantines, et musulmanes. Son oasis septentrionale, logée au pied du Jebel et à proximité d'une sebkha renferme des vestiges historiques qui témoignent de la présence de l'Homme de l'âge de pierre.
- Oasis de Gafsa : qui s'étend sur 700 ha et fait partie du système ingénieux du patrimoine agricole mondial (SIPAM) de la FAO, constitue un lieu incontournable du fait de la multiplicité de ses intérêts techniques, socio-économiques, écologiques, et historiques. Son origine, elle le doit aux sources naturelles qui jaillissaient de la nappe profonde, puis grâce aux pratiques traditionnelles (techniques et de gestion), la biodiversité a été conservée.

Ces oasis traditionnelles du fait de leur multifonctionnalité, présentent divers intérêts :

- Ecologique : les pratiques agricoles, notamment les cultures à trois étages (palmiers, arbres fruitiers, maraichage et cultures fourragères) ont favorisé la conservation de la biodiversité. Plus de 300 variétés de palmier peuvent être recensées dans une même palmeraie associées à de nombreuses variétés locales possédant des capacités d'adaptation aux conditions du milieu (hygrométrie faible, salinité de l'eau...) comme les plantes médicinales, aromatiques, ornementales, espèces fruitières et maraîchères.... Il en est de même de la richesse faunique et avifaune, outre les camélidés et les caprins, ces oasis recèlent d'espèces d'oiseaux prisées par les amateurs d'ornithologie : Pinson des arbres, Merle noir, Fauvette Orphée, Pie-grièche, Mésange bleue...

- Productif : à travers des modes de conduite et des savoir-faire ancestraux comme les techniques d'irrigation et de gestion de l'eau qui constituent un patrimoine culturel spécifique. Il existait, dans le passé, des droits de propriété sur l'eau qui étaient achetés et vendus et dont la mesure était le gadous ou sablier hydraulique. L'irrigation était pratiquée grâce aux foggaras ou encore le forage (artésien ou par pompage) introduit par les français durant la colonisation. La

spécificité concerne aussi les techniques de pollinisation typiques, la cueillette des dattes....

- Récréatif et de loisirs : le micro-climat caractérisant les oasis comparativement à leur milieu environnant est prisé par les populations locales et les visiteurs en quête d'ambiance thermique clémente, de découverte ou de rattachement identitaire à un lieu ayant joué un rôle central dans la sédentarisation de la population nomade....

- Socio-économique : ayant historiquement été le carrefour des échanges commerciaux entre Carthage, puis les romains, avec le reste de l'Afrique, les oasis ont de tout temps rempli un rôle économique qui s'est renforcé avec l'extension de la culture de palmiers et des autres espèces locales permettant aux populations nomades de s'approvisionner en eau, en produits alimentaires et en aliments pour leur bétail. Parallèlement, et progressivement des activités complémentaires à la production agricole ont pu être développées en aval (conditionnement, emballage, transformation, exportation, artisanat...) structurant ainsi les territoires.

Au vu de ces différentes fonctions et des typicités relevées, les oasis traditionnelles proposent diverses attractions pouvant s'intégrer dans une offre écotouristique moyennant toutefois la mise en œuvre d'une stratégie intégrée et volontariste dans le but d'assurer la viabilité de ces oasis, laquelle s'en trouve menacée du fait des mutations et des évolutions passées et présentes<sup>14</sup>, dictées par des considérations mercantiles au détriment de la durabilité.

Les tendances observées interpellent sur les effets qu'encourent les systèmes de production traditionnels au regard de certaines pratiques en vigueur :

L'intensification des modes de production au profit d'une monoculture, la Deglet Nour, dictée par les impératifs du marché et la quête de la rentabilité économique, a généré l'extension incontrôlée des périmètres irrigués privés non autorisés, dits illicites. Ceci a marginalisé les autres variétés traditionnelles (communes) pourtant ayant une meilleure capacité d'adaptation aux conditions du milieu et présentant de bonnes caractéristiques agronomiques (cycle de maturation précoce et tardif, consommation en eau moindre) et nutritionnelles (riches en sels minéraux, anti-oxydants et polyphénols), et a contribué à la déstructuration de l'écosystème oasien, la surexploitation des nappes avec tarissement des sources naturelles, la perte de la biodiversité, et la dégradation des sols.

<sup>14</sup> Pour plus de détails, cf :

(i).Sahnoun H., Job J.O., Zidi C., Mtimet A., 1995, Paysages oasiens et réhabilitation des oasis de la Nefzaoua (Tunisie), in R. Pontanier, A. M'Hiri, N. Akrimi. J. Aronson, E. Le Floc'h, John Libbey Eurotext, © 1995, chap. 19, Paris : 325-335.

(ii).Marlet S., Mekki I., Zairi A., 2009, Quelles perspectives pour un développement durable des systèmes oasiens du Nefzaoua ? Synthèse de l'atelier Sirma « *Gestion des ressources naturelles et développement durable des systèmes oasiens du Nefzaoua* », 25-27 février, Douz, Tunisie. Cirad, Montpellier : 6 p.

L'introduction depuis quelques années des activités touristiques dans les milieux oasiens a constitué une opportunité pour les agriculteurs subissant une baisse de la production. Elle s'est traduite par l'aménagement d'espaces d'animation et de loisirs, et d'unités d'hébergement dans les parcelles oasiennes concernées. Mais en l'absence d'une stratégie réfléchie et partagée, des dépassements mettant en péril l'intégrité de l'écosystème sont relevés : la capacité de support du milieu n'est pas respectée, le nombre de visiteurs et de touristes est trop important, c'est davantage un tourisme qualifié de masse et de transit ; les unités d'hébergement et d'accueil des touristes ne tiennent pas compte suffisamment des spécificités des milieux (ensoleillement, matériaux locaux, énergies renouvelables...). Parfois, des déboisements de palmiers et d'arbres fruitiers ont précédé les grands aménagements touristiques.

#### 2.1.4. Capital culturel et patrimoine

Le patrimoine historique et culturel de la région est riche et peut conférer une plus value touristique. A Bouhedma et plus généralement à Mezzouna, la découverte des traditions et arts populaires pourrait se structurer autour de divers axes :

- Tapisserie berbère (klim, margoum, fibres végétales...)
- Poterie traditionnelle
- Phytothérapie
- Gastronomie locale
- Savoir-faire dans le traitement de la laine pour la confection de tentes et de vêtements
- Produits artisanaux à base de l'Alfa, etc

Dans le gouvernorat de Sidi Bouzid, l'expression culturelle s'établit aussi dans le cadre de manifestations diverses organisées lors de festivals. Ainsi, on y recense neuf festivals dont quatre pouvant intéresser les amateurs de l'écotourisme et se déroulant durant le printemps :

- Festival du cheval pur-sang de Meknassi (mois de mai)
- Festival de Menzel Bouzaiane qui est polyculturel (mois de mars)
- Festival de littérature de Sidi Bouzid (mois d'avril)
- Festival de poésie populaire de Ben Aoûn (mois de mai).

L'intérêt des visiteurs de la région peut être retenu par d'autres potentialités patrimoniales telles que les nombreux vestiges archéologiques témoignant du passage de différentes civilisations romaine, vandale et byzantine, et des sites archéologiques de la préhistoire<sup>15</sup>. Il en est ainsi de :

- Ksar Lahmar à Meknassi qui recèle de restes d'un fortin de la période byzantine, et de vestiges d'un établissement thermal avec des sols en mosaïques ;

<sup>15</sup> Pour plus d'exhaustivité, cf. Carte du tourisme culturel et naturel. Ministère du Tourisme/ONTT. 2012.

- Henchir Guellal à Meknassi qui est à la fois esthétique et historique, abritant des dépotoirs de restes de fours à potier et un monument hydraulique ;
- Ksar El Baroud à Jelma où sont nichés les vestiges archéologiques d'une cité romaine (Thagamuta) ;
- Gafsa ou Capsa, enrichie considérablement les attractions culturelles pouvant composer l'offre touristique. Le legs des ancêtres dans la région est singulier : *« Gafsa doit son existence aux abondantes sources jaillissant au cœur de la ville. Au cours de la préhistoire, entre le Xème et VIIIème millénaire avant JC, la région a développé la civilisation capsienne (de Capsa)... Grâce à son eau, elle devient l'étape obligée sur les pistes caravanières, reliant le Maghreb à la Méditerranée. Les Romains, après avoir renversé le roi numide Jugurtha, en font la principale étape sur la voie stratégique Hydra-Gabès. Baptisée Justinia en 580, elle sera l'éphémère capitale de la Byzacène. En 668, les Arabes s'y établissent ; elle bénéficiera d'une grande autonomie tout au long du Moyen-Age et sera soumise par les Hafsides qui y édifient la Kasbah. A l'époque coloniale, après une période turque, elle prendra les allures de ville industrielle grâce à l'exploitation du phosphate de la région »*<sup>16</sup>.

Les sites retraçant l'histoire de Gafsa sont nombreux, mais certains sont incontournables dans un circuit touristique :

- Médina de Gafsa (kasbah) : construite par les dynastes aghlabides, elle a été restaurée entre 1436 et 1436 suite à sa destruction partielle lors des conflits opposant les almoravides et les almohades.
- Grande Mosquée : est l'une des plus grande mosquée de Tunisie, après celles de Kairouan et de Tunis (2640 m<sup>2</sup>). Elle a été édifiée par les aghlabides au IXème siècle et agrandi sous les hafsides au XVème siècle. Sa spécificité réside dans les matériaux avec lesquels elle a été construite, et qui sont issus de la récupération des sites antiques.
- Piscines romaines : composées de deux bassins d'une profondeur de mètres, alimentés initialement par des sources souterraines qui se sont malheureusement tarées.
- Escargotière de Gafsa : composée d'un tumulus d'époque préhistorique, formé de dépôts de cendres mélangés à des silex et des coquilles d'escargots.
- Musée archéologique : retraçant essentiellement l'époque de la préhistoire. Il peut être y apprécié un pugilat et la mosaïque datant de la période romaine.

<sup>16</sup> Carte du tourisme culturel et naturel, op cité.

La richesse du patrimoine culturel de la région fait face à une faible valorisation. Le tourisme qui y est pratiqué est un tourisme de passage, faiblement rémunérateur. Autrement dit, la durée de séjour peut varier de quelques heures à une nuitée sans réelles retombées sur les populations locales notamment les artisans.

Le manque de valorisation des produits d'artisanat confine le périmètre de fabrication dans des cercles de plus en plus réduits. Les quelques artisans professionnels qui survivent ne disposent pas d'assises financières suffisantes pour développer leurs activités. Les artisans se heurtent aussi à une nouvelle contrainte et non des moindres, il s'agit de l'indisponibilité de la main d'œuvre autochtone qui se raréfie en raison d'une part, de la concurrence des chantiers (*El hadhaer*), et d'autre part, de l'exode de la main d'œuvre vers les grands centres urbains.

Le secteur de l'artisanat subit par ailleurs la concurrence des produits d'importation d'origine chinoise ou marocaine proposés à des prix plus attractifs.

Néanmoins, l'examen des statistiques officielles indique que dans la délégation de Mezzouna, aucun artisan professionnel (détenant une carte professionnelle) n'est recensé. Les entretiens réalisés avec les différentes parties révèlent que les populations se sont éloignées de cette activité par manque de valorisation, ce qui a engendré une marginalisation du savoir-faire traditionnel.

#### 2.1.5. Profil socio-économique

**L'économie dans la délégation de Mezzouna est dominée par l'agriculture** (élevage et agriculture) qui emploie 48% de la population active<sup>17</sup>. Les productions sont diversifiées (arboriculture, céréales, légumes, fourrage, productions animales, ...). Les services et l'administration constituent les deux autres secteurs pourvoyeurs d'emplois.

L'arboriculture (13 000 ha en sec et 600 ha en irrigué) connaît un essor au regard de sa rentabilité. Elle est diversifiée et conduite en mode biologique, ce qui constitue un atout pour la région. Malheureusement, cette agriculture biologique n'est pas sanctionnée par des labels et/ou des signes de qualité (comme les appellations d'origine) conférant un meilleur gain aux producteurs comparativement aux productions conventionnelles. Les principales productions (campagne 2011/2012) sont : olives à huile (98 596 tonnes ; 13 324 ha) ; olives de table (1 145 tonnes ; 18 ha) ; amandes (8 936 tonnes ; 617 ha) ; pêches (5 162 tonnes) ; abricots (690 tonnes) ; prunes (230 tonnes) ; pommes (542 tonnes) ; grenades (1 500 tonnes) ; raisins (12 556 tonnes) ; pistaches (311 tonnes) ; agrumes (687 tonnes) ; figues (566 tonnes).

La gamme de légumes produite est tout aussi variée (pommes de terre, tomates, piment, oignons, pois...). Quant au cheptel, il est composé essentiellement d'ovins (27 000 Femelles Productives) et de caprins (9 000 FP) contre 40 FP pour les bovins.

**Le tissu industriel est quasi inexistant.** En dépit du potentiel agricole, il n'existe aucune entreprise de transformation agro-alimentaire. Les activités aval créatrices de valeur sont en effet absentes à Mezzouna : pas d'unité d'extraction de l'huile d'olive, pas de centre de

<sup>17</sup> Rapport de l'ODCO, Sidi Bouzid en chiffres, 2012. Op cité.

collecte de lait, ni d'unités de stockage et de conditionnement. La région est pourtant réputée pour ses savoir-faire traditionnels en matière de transformation agricole comme par exemple le séchage de fruits et légumes, et le broyage traditionnel de grains...

Mezzouna compte une seule entreprise relevant du secteur des Industries des Matériaux de Construction, Céramiques et de Verre (IMCCV) employant 14 salariés.

Mezzouna n'a pas développé l'activité de tourisme en dépit de ses grandes potentialités (parc national de Bouhedma) et sa localisation à proximité de pôles touristiques (Gafsa, Tozeur, Kairouan, Sahel). La fréquentation du PN de Bouhedma relèverait davantage d'une fréquentation confidentielle par des spécialistes de l'écologie et de la nature sans retombées sur l'économie locale. Il en est de même de tout le gouvernorat de Sidi Bouzid qui compte 1 hôtel deux étoiles et un hôtel non classé d'une capacité de 70 lits, et 3 agences de voyage. La moyenne de séjour est de 1,31 jour, et le taux d'occupation moyen est de 7,4%.

L'analyse des investissements dans la délégation témoigne d'un **manque de dynamisme**, et renseigne sur le non ancrage localement de l'esprit entrepreneurial. Les investissements agricoles (Catégories A, B et C) enregistrés à Mezzouna en 2012 ne représentent que 1,7% des investissements du gouvernorat de Sidi Bouzid. Il en est de même pour les projets financés par la BTS (1,69% par rapport aux projets financés au gouvernorat).

Il n'existe aucune agence bancaire à Mezzouna et aucune société d'assurance non plus.

Le manque d'opportunités économiques, en dehors de l'agriculture dont les revenus sont aléatoires du fait des caractéristiques propres au secteur, impacte négativement le niveau de vie des populations, le taux de pauvreté enregistré dans la délégation se situe à 33% bien au dessus de la moyenne nationale (14%) ; le chômage est galopant (14%) ; et le solde migratoire des populations est négatif<sup>18</sup>.

L'Indice de Développement Régional (IDR) de la délégation de Mezzouna s'établit à 0,16 contre 0,48 pour la moyenne nationale, ce qui positionne la délégation au 222ème rang sur 264 (total des délégations).

### 2.1.6. Gouvernance territoriale

Plusieurs structures et organismes publics conjuguent leurs efforts pour encadrer et soutenir le développement rural à Mezzouna comme dans tout autre territoire à l'échelle nationale.

Il s'agit essentiellement du Commissariat Régional de Développement Agricole (CRDA), notamment l'arrondissement des forêts, de la Direction de Développement Régional (Office de Développement du Centre Ouest<sup>19</sup>) placé sous la tutelle du Secrétariat d'Etat du

<sup>18</sup> Indicateur de Développement Régional, Ministère du Développement Régional et de la Planification, 2012 (actuellement Secrétariat d'Etat au Développement et la Coopération Internationale). Cet Indicateur est composite, il est calculé sur la base d'une batterie d'autres indicateurs structurés en 4 facteurs : (i) commodités de la vie (santé, infrastructures, équipements de santé de base) ; (ii) Environnement social (démographie, éducation, social) ; (iii) activité économique (capacité d'absorption, spécialisation) ; marché de l'emploi (emploi des entreprises, vulnérabilité du marché de l'emploi).

<sup>19</sup> Rappelons que l'ODCO (Office de Développement du Centre-Ouest) est un établissement public à caractère non administratif, créé en 1994. Son siège social se trouve à Kasserine et couvre les trois gouvernorats du Centre Ouest (Sidi Bouzid, Kairouan, Kasserine) et dispose de 3 directions régionales dans chaque gouvernorat.

Développement et de la Coopération Internationale, et de la représentation régionale de l'environnement relevant du secrétariat d'Etat du Développement Durable.

D'autres structures d'appui et d'incitation à l'investissement comme l'APIA (Agence de Promotion des Investissements Agricole), la BTS (Banque Tunisienne de Solidarité...) interviennent dans la région.

Les institutions et administrations en charge du tourisme sont absentes de Mezzouna et de Sidi Bouzid.

Le tissu associatif de Mezzouna se caractérise par une faible densité. Il y existe deux associations, il s'agit de l'Association de Mezzouna pour le Développement, la Citoyenneté, et l'Environnement, et l'Association Bouhedma pour la protection de l'environnement, qui est de création récente. Elles sont composées de jeunes diplômées, d'enseignants... mais disposent toutefois de faibles capacités notamment matérielles. La gent féminine y est absente ce qui contraste avec le rôle central que joue la femme dans la vie socio-économique de la région.

Si la nouvelle donne que connaît le pays relative à la prise de conscience de la nécessité de renouveler les modèles de développement avec une plus grande implication de la société civile, et sa participation effective dans la conception et la mise en œuvre de ces projets de manière est perceptible à Mezzouna, il n'en demeure pas moins qu'il n'existe pas de structure formelle de dialogue et de concertation de toutes les parties prenantes.

Chaque groupe d'acteurs (administration, société civile, promoteurs privés...) est conscient de la nécessité de se concerter afin d'asseoir de nouvelles bases de coopération et de restaurer la confiance qui a été rompue entre la société civile d'une part, et l'administration et les gestionnaires des projets de développement d'autre part.

## 2.2. Diagnostic de la filière écotouristique

Le parc national de Bouhedma abrite déjà des activités écotouristiques mais qui sont à l'état embryonnaire et ne profitent aucunement aux populations locales. Il s'agit dans le cadre de ce diagnostic d'élaborer un état des lieux de la filière dans le but d'améliorer et de renforcer sa structuration et son positionnement pour un développement durable.

### 2.2.1. Parc National de Bouhedma : attraits naturels et valeur paysagère

Le parc national de Bouhedma a été créé en 1980, il s'étend sur une superficie totale de 16 488 ha dont 11 000 ha dans la délégation de Mezzouna (gouvernorat de Sidi Bouzid) et près de 5500 ha dans la délégation de Belkhir (gouvernorat de Gafsa). Il semblerait

---

Il intervient dans deux grands axes complémentaires : (i) l'aide à l'élaboration et l'exécution des plans et programmes régionaux de développement (études, proposition de mesures, choix des programmes d'investissement public, suivi et évaluation), (ii) la promotion de l'investissement privé à travers l'appui et l'encadrement des promoteurs (élaboration d'études sectorielles et régionales afin d'identifier les opportunités d'investissement, aide à la constitution des études technico-économiques et au montage des dossiers d'investissement, intervention auprès des structures et organismes impliqués en vue de faciliter les démarches, assistance et suivi des promoteurs durant les phases de réalisation de leurs projets).

néanmoins, que le parc a été créé en 1936, pour sauver les restes de la forêt d'Acacia raddiana, le mais sans être délimité. En 1977, sous l'impulsion de la communauté scientifique, le Parc National de Bou-Hedma est intégré au réseau international des Réserves de la Biosphère de l'UNESCO (programme MAB)<sup>20</sup>.

Le Parc fait partie de la chaîne montagneuse Orbata-Haddej-Bou Hedma de l'Atlas Saharien Sud Oriental. Il se situe dans l'étage bioclimatique aride supérieur, avec des températures pouvant atteindre 38 degrés Celsius à l'ombre en été. Il est répertorié plus de 400 espèces végétales dans ce parc, certaines d'entre elles constituent un enjeu de conservation important pour la Tunisie ou pour le Maghreb.



#### Flore :

Le parc de Bouhedma héberge, d'après le PAG qui cite première Etude Nationale de la Diversité Biologique de la Tunisie (1998), 8 des 14 espèces du Centre et Sud tunisien reconnues de première priorité pour la protection : les ligneux *Acacia tortillis ssp raddiana*, *Juniperus phoenicea*, *Pistacia atlantica*, *Thymelea sempervirens*, *Tetrapogon villosus*, *Tricholena teneriffe* et deux graminées en régression, à forte valeur pastorales : *Cenchrus ciliaris*, *Digitaria communtata*. Le PN se distingue en outre par la présence d'une espèce phare, l'Accacia tortillis ssp raddiana

#### Faune :

Celle-ci a connu un fléchissement notable au cours des années mais elle demeure riche : antilope addax et oryx, mouflon à manchettes, gazelle dorcas (rare), varan du désert, caméléon, tortue mauresque, perdrix gabra, aigle royal, aigle de Bonelli, goundi de l'Atlas, hyène rayée, chacal, chat sauvage, lièvre et petits rongeurs, etc.

<sup>20</sup> Circuit Oasis Sahara. Ministère de l'environnement et du Développement Durable, 2006.



**Géologie** : présence de silex taillés et de dolmens, et de grottes berbères.

**Vestiges** : et ouvrage hydraulique de l'Oued Hadedj datant de la période romaine.

**Sources d'eau sulfureuse** : Oued Hadedj et Oued Charchara ; Ain Nouh.



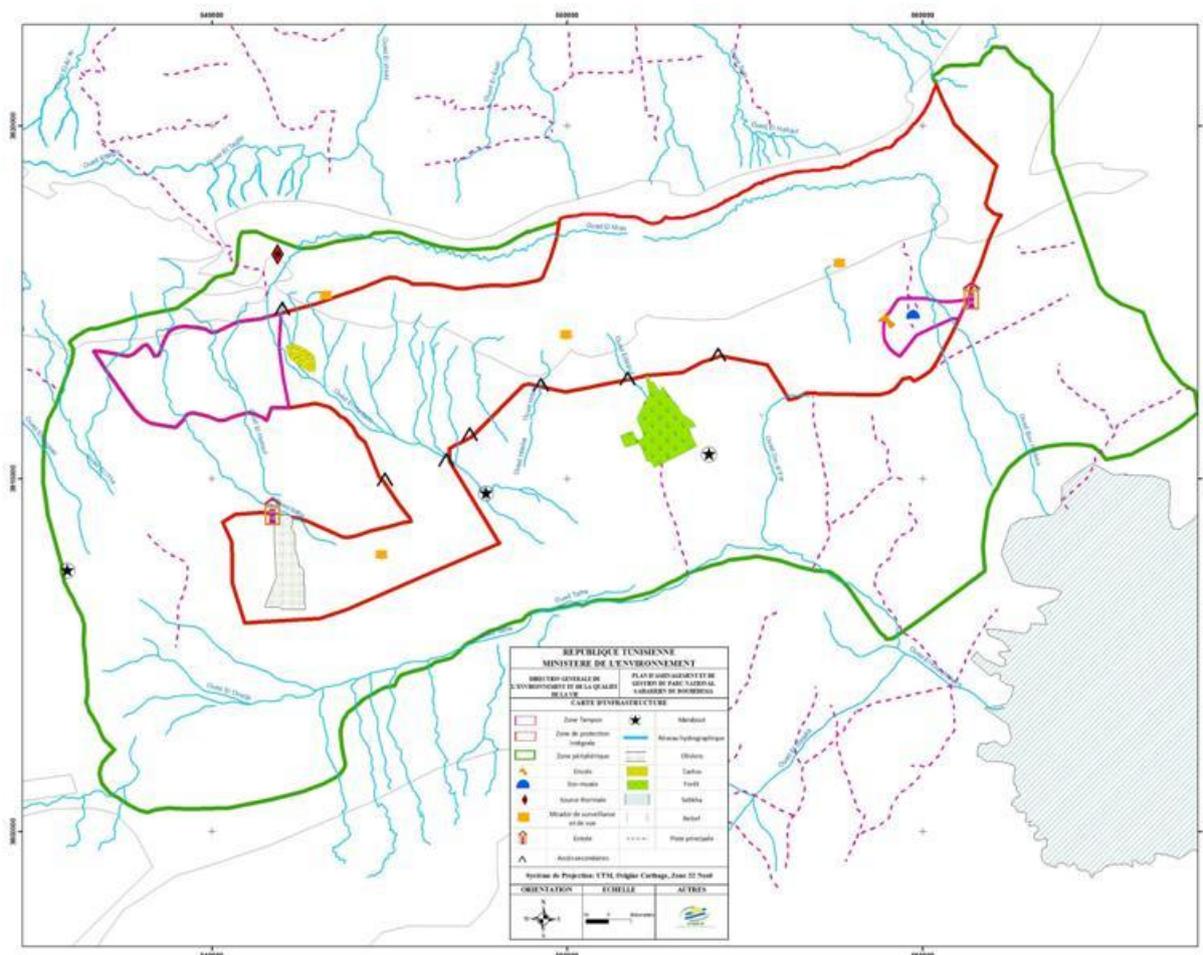
**La valeur paysagère** :

Elle est indéniablement spécifique en Tunisie du fait de la pseudo-savane arborée à base d'*Acacia tortillis* ssp *raddiana* associée à la présence d'antilopes comme l'Addax et l'Oryx, et en arrière plan, la montagne de Bouhedma.



### 2.2.2. Infrastructures et aménagements

L'accessibilité du parc est correcte mais l'on dénote l'absence de panneaux de signalisation le long des routes menant au parc (via Mezzouna). Les infrastructures du PN sont localisées autour du Bordj de Bouhedma. Outre les infrastructures d'hébergement, l'écomusée, un café, le PN comprend aussi un logement pour le conservateur, une salle d'accueil et de réunion, dépôt de stockage de semences spontanées, et un autre abritant le matériel ; une pépinière près de la source Ain Nouh mais qui est dans un état d'abandon ; une aire de repos ombragée de vieux eucalyptus et d'*Accacia raddiana* ; des enclos d'acclimatation qui nécessitent des travaux d'entretien. Le PN propose aussi un parking d'une trentaine de places.

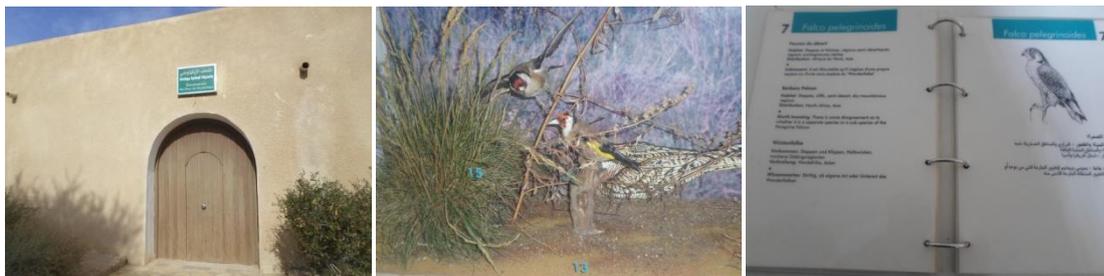


Carte des infrastructures et aménagements du PN de Bouhedma

Source : Plan d'Aménagement et de Gestion du parc national de Bouhedma, 2013

### Ecomusée :

Il est doté d'une superficie appréciable, et d'une exposition pédagogique, didactique et scientifique, s'appuyant parfois sur des supports ludiques. Elle mérite néanmoins, d'être actualisée et modernisée avec l'installation de bornes interactives, de supports audiovisuels, etc. La composante relative aux traditions et culture mérite d'être revue dans son intégralité. Le bâtiment est dans un état de vétusté.



L'écomusée ne propose pas un service d'interprétation. Il n'existe pas au sein de l'écomusée de guide qualifié.

## Hébergement

La structure d'hébergement peut être assimilée à un gîte d'étapes (séjour de courtes durées) sans confort, proposant des lits (capacité de 12 lits) et des sanitaires qui nécessitent d'être restaurés.

Le parc abrite aussi une roulote qui fait office de structure d'hébergement (4 lits et un bureau), une structure originale et véhiculant l'histoire de l'aménagement de l'écomusée. Actuellement, ce sont essentiellement, les étudiants et les chercheurs qui ont recours à ce type d'hébergement.



Le ministère en charge de l'environnement a financé la construction de deux autres structures dans un style se voulant proche de chalets. D'une capacité chacune de 8 lits (une chambre de 2 lits, une chambre de 3 lits, et une pièce commune avec coin cuisine, pouvant être équipée de trois lits au grand maximum). Ces chalets, sans être encore équipés, offrent un niveau de confort appréciable (climatisation, isolation...). De légers aménagements permettraient d'améliorer leur attractivité notamment



auprès d'une clientèle exigeante.



## Café

Il a été construit récemment, n'est pas encore équipé mais qui ne s'intègre pas bien au paysage et ne présente aucune typicité. Des efforts devraient être consentis lors de son aménagement et son équipement afin d'utiliser les matériaux locaux et les produits d'artisanat.

**Une aire de repos** ombragée de vieux eucalyptus et d'Accacia raddiana.

## Sentiers et signalétique

Il n'existe pas de sentiers balisés, ni de signalétique (panneaux, cartes...) pour informer et interpréter le patrimoine naturel et culturel (vestiges, sources...) aux visiteurs.

Le parc est dépourvu d'espace dédié à l'exposition et la vente de produits de terroirs, c'est le cas aussi dans les villages à proximité du parc. Le parc n'est pas doté de huttes d'observation.

### 2.2.3. Gestion administrative et financière du parc

Les parcs nationaux sont placés administrativement sous la tutelle de la direction générale des forêts relevant du Ministère de l'Agriculture. Ils sont gérés par un conservateur qui relève du chef d'arrondissement des forêts du CRDA (Commissariat Régional du Développement Agricole). Le PN de Bouhedma se caractérise par une double tutelle, le CRDA de Gafsa et le CRDA de Sidi Bouzid, ce qui est à l'origine de contraintes de coordination.

L'article 16 du code forestier exige pour chaque parc national l'élaboration d'un plan d'aménagement et de gestion (PAG), le PN de Bouhedma dispose d'un PAG qui a été actualisé en 2013. Il s'agit d'un outil de planification et de management sensé permettre l'implication de toutes les parties prenantes lors de son élaboration, sa mise en œuvre, et son suivi-évaluation. Le PAG prévoit une série de mesures et d'aménagements, dont la mise en œuvre nécessite des moyens financiers importants que le PN ne peut mobiliser. En effet, les PN ne sont pas autonomes financièrement, leur budget de fonctionnement, considéré comme insuffisant, est attribué annuellement par le CRDA. Les réalisations en matière d'infrastructures sont le fruit des financements mobilisés dans le cadre de projets de coopération.

Pour pallier cette contrainte, les décrets de création des aires protégées ont connu des modifications notables en 2009 dans le sens de **l'association du secteur privé dans la gestion des aires protégées sur la base d'une concession** octroyée pour une période de 30

ans renouvelable par période de 5 ans (article 3). La concession forestière est octroyée pour les activités présentant une utilité publique, assurant et garantissant le développement sylvo-pastoral, et in fine compatibles avec les écosystèmes naturels en sauvegardant leur vocation initiale et leur durabilité. Ces modifications devraient néanmoins être généralisées à tous les parcs nationaux et ne pas se limiter à ceux créés à partir de 2010.

Par ailleurs, il a été **institué un droit d'entrée** au parc (article 6) :

- 2 dinars pour les nationaux et les résidents étrangers ;
- 500 millimes pour les enfants de moins de 6 ans, les élèves, et les étudiants ;
- 10 dinars pour les visiteurs et chercheurs étrangers.

La chasse professionnelle, l'enregistrement de son d'animaux et la réalisation de films sont permis moyennant 1000 dinars plus 10 dinars pour chaque appareil professionnel introduits dans le parc (article 7).

Dans les faits, il n'y a pas encore de possibilité de mettre en application ces textes puisque les mécanismes et procédures de mise en œuvre n'ont pas été définis.

Par ailleurs, les **ressources humaines des parcs** sont également **limitées**. Le conservateur est généralement le seul cadre de l'équipe au sein du parc (bac plus 3). Le personnel est composé d'ouvriers sans qualifications, et dont la motivation est amoindrie par des conditions de travail considérées comme insuffisantes (non titularisation pour certains ; faible niveau de salaire 250-300 TND). A noter, que le personnel du parc se situe au nombre de 40-45, il est sélectionné parmi les populations riveraines dans le but d'impliquer ces populations dans la vie du parc et de compenser le manque à gagner généré par la limitation d'accès et d'exploitation de certaines ressources des parcs.

Ces ressources humaines sont appelées à bénéficier de formations ciblées pour combler les nombreuses lacunes constatées et ce dans l'objectif d'améliorer la gestion des ressources naturelles et de promouvoir un écotourisme de qualité (notion même de PN, standards de gestion et de conservation, hygiène et qualité, respect de l'habitat de la faune, langues ...).

Le développement des activités récréatives et écotouristiques dans les parcs nationaux intervient dans une optique de renforcer la durabilité de ces écosystèmes à travers (i) la réinjection d'une partie des revenus générés par ses activités dans des actions de conservation de la biodiversité; et (ii) l'interprétation et la sensibilisation des visiteurs sur les valeurs naturelles et culturelles de l'espace visité et les retombées de leurs visites et comportements sur ces espaces fragiles. Ainsi, le flux de touristes doit être géré, et chaque parc, en fonction de ses caractéristiques propres, est sensé connaître le seuil à ne pas franchir en nombre de visiteurs. Ce seuil, appelé **la capacité de charge anthropique, n'est pas connu au PN de Bouhedma** et dans d'autres PNx. Un travail de collaboration dans ce sens devrait être encouragé et entamé avec les chercheurs et les universitaires du fait de la pluridisciplinarité des compétences nécessaires, l'importance des moyens, et la durée des recherches.

**Le PN de Bouhedma n'a pas élaboré de charte ou de code de bonne conduite**, une sorte de pacte consensuel définissant les règles d'exploitation des espaces du parc, destiné aux utilisateurs et visiteurs du parc. Ils diffèrent de la convention de concession réunissant le concédant et le concessionnaire.



Très peu de retombées sur le bien-être des populations résidant à proximité du parc (quelques 2500 habitants) peuvent être recensées aujourd'hui. Les organisateurs des circuits écotouristiques font appel occasionnellement à quelques personnes pour assurer les services de restauration. Il s'agit d'un cuisinier local qui se déplace au parc pour préparer des mets et plats locaux moyennant 15 DT à 17 DT/jour et/personne, soit près de 450 à 500 DT pour un circuit de 2 jours (à raison de 15 personnes/groupe). Parfois, ce service est internalisé par l'organisateur, en ce sens que le cuisinier n'appartient pas à la communauté locale mais fait partie de l'équipe de l'organisateur du circuit.

Il apparaît ainsi que les pratiques écotouristiques dans le parc de Bouhedma et les zones avoisinantes sont en deçà des potentialités réelles de la région. Elles n'ont pu être valorisées jusque là, vu que le tourisme n'a pas constitué un levier de développement socio-économique à Sidi Bouzid. A noter que le gouvernorat ne compte qu'un hôtel classé 3 étoiles (d'une capacité de 18 lits, en cours d'extension) et un hôtel non classé, deux agences de voyage dont une de catégorie A, et un restaurant touristique 2 fourchettes.

### 2.2.5. Pressions et menaces sur le parc

Le PN de Bouhedma, outre les problématiques liées à sa double tutelle administrative, et son manque d'autonomie financière, connaît des conflits récurrents opposant les populations riveraines (près de 2500 personnes/plus de 600 familles) aux gestionnaires du parc.

Les ressources naturelles citées précédemment sont menacées et subissent plusieurs pressions de divers ordres même en étant « protégées » dans des espaces qui ont pour vocation première de les conserver. En effet, n'étant pas suffisamment sensibilisées aux enjeux de la conservation des espèces naturelles, et n'ayant pas été associées à la réflexion sur les possibilités de protéger ce patrimoine comme la création des PNx, les populations ayant pour traditions des années durant d'exploiter ces espaces n'adhèrent pas au concept de l'aire protégée. Pire, elles considèrent qu'elles ont été spoliées sans dédommagements.

Elles ne reconnaissent pas de ce fait les frontières délimitant le PN, et la nécessité d'obtenir des autorisations afin d'y accéder. Les conséquences en sont néfastes pour la biodiversité : (i) la chasse illégale ; (ii) les prélèvements à des fins commerciales ; (iii) le surpâturage avec la réduction des périmètres pour s'adonner au pastoralisme, et la qualité des parcours qui s'est dégradée.

La diversification des sources de revenus par le biais de l'écotourisme constitue une belle opportunité pour ses populations, les conduisant ainsi à (i) réduire les pressions sur les ressources naturelles, mais aussi à (ii) les impliquer dans la conservation et la revalorisation de ce patrimoine à travers des programmes de sensibilisation et de formation adaptés, de l'éducation environnementale, et (iii) la participation à la gestion du parc en privilégiant une structure de gouvernance où les populations seraient représentées par le biais d'associations.

### 2.2.6. Conclusion

Le diagnostic territorial et de la filière écotouristique dans le PN de Bouhedma révèle l'existence de nombreuses potentialités sous-valorisées et des contraintes qu'il convient de surmonter afin de permettre l'essor de cette filière. Les principaux points sont résumés dans ce qui suit :

**Les atouts :**

- La situation géographique de Mezzouna et de Sidi Bouzid leur confère des avantages comparatifs non négligeables : (i) proximité avec des ressources patrimoniales (matérielles et immatérielles) diverses (Gafsa, Gabès, Kasserine, Siliana, Kairouan, Tozeur, Sfax, et Tunis) ; (ii) proximité avec l'aéroport international de Gafsa.
- Le capital naturel du territoire est riche et permet le développement d'activités écotouristiques variées : PN de Bouhedma, proximité avec (i) le parc national de Orbata (El Guettar-Gafsa) ; (ii) la réserve naturelle de jebel Bouramli (Gafsa), (iii) les gorges de Thelja ; Oasis d'El Guettar ; (iv) l'oasis de Gfsa...
- Le capital historique et culturel du territoire confère une plus value touristique. Il en est ainsi des traditions et arts populaires propres à Bouhedma en particulier et à Mezzouna en général : tapisserie berbère (klim, margoum, fibres végétales...), poterie traditionnelle, phytothérapie, gastronomie locale, savoir-faire dans le traitement de la laine pour la confection de tentes et de vêtements, produits artisanaux...). Le gouvernorat de Sidi Bouzid abrite des festivals culturels se déroulant au printemps : festival du cheval pur-sang de Mknassi ; festival de Menzel Bouzaiane (polyculturel) ; festival de littérature de Sidi Bouzid ; festival de poésie populaire de Ben Aoûn.

Les potentialités culturelles et patrimoniales sont enrichies par la proximité de Bouhedma et de Mezzouna de nombreux vestiges archéologiques : Ksar Lahmar à Mknassi ; Henchir Guellal à Mknassi ; Ksar El Baroud à Jelma où sont nichés les vestiges archéologiques d'une cité romaine (Thagamuta) ; Gafsa ou Capsa (Médina de Gafsa (kasbah) ; Grande Mosquée ; Piscines romaines ; Escargotière de Gafsa ; Musée archéologique.

- Diversité des produits de terroirs dont les produits agricoles (biologiques) et les produits alimentaires : séchage de fruits et légumes ; broyage traditionnel de grains....
- Attractivités naturelles du PN de Bouhedma constituent le cœur de l'attractivité touristique de Mezzouna et de Sidi Bouzid. Le parc abrite 8 des 14 espèces du Centre et Sud tunisien reconnues de première priorité pour la protection, de deux graminées à forte valeur pastorale mais qui sont en régression, et la présence de l'espèce phare du parc l'Accacia tortillis ssp Raddiana. La faune connaît un fléchissement certain mais demeure riche et diversifiée. Le parc abrite par ailleurs, d'autres attractivités comme la géologie, les vestiges, sources d'eau dont une source thermale. Le PN offre aux visiteurs un paysage spécifique composé de la montagne de Bouhedma, d'une pseudo-savane arborée à base d'Acacia tortillis ssp raddiana associée à la présence d'antilopes comme l'Addax et l'Oryx.
- Le parc attire annuellement des visiteurs (3000 en 2013) dont des étrangers (chercheurs, universitaires et écotouristes) en dépit de l'insuffisance des aménagements en place et de l'absence d'efforts promotionnels. Actuellement, ce sont les activités liées à l'observation de la nature (ornithologie, botanique, mammalogie) et les randonnées qui composent l'offre écotouristique à Bouhedma.

**Les faiblesses :**

- Insuffisance des infrastructures et équipements de base du territoire : le taux de raccordement à l'eau potable étant de 32% (moyenne nationale 75%) ; les équipements en communication sont insuffisants ; les services de santé sont en deçà des standards requis (1 médecin pour 4000 habitants ; 0,8 lit pour 1000 habitants).
- Tissu économique du territoire est faiblement diversifié, il est axé sur l'agriculture et l'élevage (48% de la population active) engendrant de fortes pressions sur les ressources naturelles (parcours et forêts).
- Le tissu industriel est quasi-inexistant. La faible diversification de l'économie locale induit un exode conséquent mais aussi un taux de chômage avoisinant 14%. Le taux de pauvreté se situe à 33%, bien au dessus de la moyenne nationale.
- Esprit entrepreneurial n'est pas localement ancré à Mezzouna. Les investissements agricoles et ceux de la BTS représentent dans les deux cas à peine 1,7% des investissements enregistrés dans tout le gouvernorat.
- Sous-valorisation du capital culturel de la région, la délégation ne compte aucun artisan professionnel inscrit et disposant d'une carte professionnelle. Cette activité a tendance à se marginaliser d'autant plus que le secteur du tourisme qui est sensé avoir des effets d'entraînement sur l'artisanat n'a pas été considéré comme un levier stratégique de développement.
- Indice de développement régional (IDR) s'établit à 0,16 à Mezzouna contre 0,48 pour la moyenne nationale, la délégation est classée au 222<sup>ème</sup> rang sur 264. A noter par ailleurs, que le taux d'analphabétisation est élevé (35%). Le niveau d'instruction de la population n'est que de 25% contre 38% pour la moyenne nationale. La fierté locale est écorchée.
- Le tissu associatif se caractérise en outre par une faible densité, de faibles capacités, et l'absence de la gent féminine.
- Fréquentation du PN de Bouhedma relève davantage d'une fréquentation confidentielle par des spécialistes de l'écologie et de la nature. L'écotourisme tel qu'il y est pratiqué actuellement n'a pas de retombées sur les populations locales. Tous les services sont internalisés par les organisateurs des circuits, qui ne sont pas originaires de la région.
- Gestion administrative et financière du PN constitue une contrainte majeure. La double tutelle induit des problèmes de coordination. A cela s'ajoute le manque d'autonomie financière (pas d'acquittement de droits d'entrée). Le PN dépend du budget alloué annuellement par le CRDA de tutelle qui est considéré comme insuffisant. Le personnel du PN est sous qualifié, hormis le conservateur qui est le seul cadre.
- Qualité de l'offre écotouristique proposée actuellement est faible : manque de diversité ; les infrastructures et aménagements du parc nécessitent des mises à

niveau. La composante interprétative est inexistante dans les sentiers, elle est non optimale dans l'écomusée (outils de communication dépassés, absence de l'anglais, absence d'un guide spécialisé et confirmé permanent...); pas de contact avec les populations locales, absence de lieu de valorisation des produits de terroirs....

- Pas de charte, ni de code de bonnes conduites.
- Non connaissance de la capacité de charge anthropique du parc.
- Relations conflictuelles entre les populations riveraines et les gestionnaires du parc, et absence de cadre formel de concertation. Rupture de confiance entre la société civile, l'administration, et les gestionnaires de projets de développement.

### III. Analyse de la demande potentielle

L'écotourisme compte de plus en plus d'adeptes dans le monde sans pouvoir toutefois avancer une estimation fiable de la taille de ce marché tant les définitions des écotouristes varient selon les pays et les organismes chargés de l'évaluation des marchés touristiques. L'objet de ce chapitre est de dégager les principales motivations et aspirations des écotouristes, les segments dominants, et les comportements d'achat. Les sources d'informations consultées sont essentiellement l'étude stratégique pour la promotion de l'écotourisme en Tunisie (2009), les résultats des enquêtes réalisées par l'OMT (Organisation Mondiale du Tourisme (2002; 2007)<sup>21</sup>.

#### Tendances du marché touristique

L'intérêt grandissant accordé aux questions environnementales et au développement durable conduit les touristes à vouloir de plus en plus faire du tourisme responsable, respectueux de l'environnement d'une part, et des pratiques culturelles des populations hôtes d'autre part.

Selon différentes sources<sup>22</sup>, les touristes affirment leurs préférences pour les entreprises offrant des services respectueux de l'environnement (hébergements, transport, restauration). Ils affichent une disposition à payer légèrement plus cher dans le but d'encourager les pratiques écologiques. Selon un sondage réalisé en Grande Bretagne<sup>23</sup>, près de 59% des touristes enquêtés annoncent une propension à payer plus cher un tour opérateur disposant d'un code d'éthique visant l'encouragement des comportements respectueux sur les sites naturels visités et vis-à-vis des communautés locales. La même source indique qu'aux Etats-Unis, environ 87% des touristes se disent favoriser dans leurs choix les entreprises touristiques respectueuses de l'environnement (par exemple les hébergements respectant les normes écologiques).

<sup>21</sup> Une stratégie marketing pour la promotion de l'écotourisme en Tunisie sera réalisée dans le cadre du PECDB. Les aspects relatifs au marché seront traités de manière approfondie.

<sup>22</sup> Cf Nature et tourisme : l'écotourisme au Québec, 2002.

<sup>23</sup> Sondage mené par Tearfund (1999).

Les principaux marchés émetteurs de touristes de nature et d'écotouristes sont essentiellement les pays anglo-saxons : Etats-Unis, Royaume-Uni, Allemagne, Canada France, Australie, Pays-Bas, Suède, Autriche, Nouvelle-Zélande, Norvège et Danemark<sup>24</sup>.

### Principales caractéristiques du marché

Le marché de l'écotourisme est fortement segmenté, nous pourrions néanmoins identifier trois segments :

- (i) une demande privilégiant tout simplement l'immersion dans la nature et la découverte de cultures et de civilisations étrangères ;
- (ii) une demande très spécialisée ciblant des niches comme l'ornithologie ou l'observation d'une espèce végétale en particulier ;
- (iii) une clientèle recherchant les sensations fortes par la pratique d'activités sportives dans un espace naturel (parapente, escalade, spéléologie, plongée, vélo de montagne, saut à l'élastique...).

Quelle que soit l'activité privilégiée, le point commun entre les différents segments de la demande écotouristique est la conservation de la nature et la préservation des sites naturels.

Une étude australienne réalisée par Tourism Queensland identifie une autre segmentation fondée sur l'engagement environnemental des écotouristes. Trois segments se dégagent :

- (i) les écotouristes expérimentés : fortement sensibilisés à la question environnementale, privilégiant des vacances dans des milieux naturels ; ils présentent des dispositions à des activités nécessitant l'interprétation. Ils planifient leurs voyages et se documentent sur leurs destinations ;
- (ii) les écotouristes potentiels : prédisposés à des vacances axées sur la nature, leurs voyages ne privilégient pas essentiellement des activités nécessitant l'apprentissage et l'interprétation ;
- (iv) les écotouristes probables : présentent des dispositions à des voyages dans les milieux naturels sans attentes particulières en matière d'interprétation, la planification des voyages est aléatoire voire insignifiante.

### Profil et motivation des écotouristes

Les écotouristes sont le plus souvent des touristes d'âge mûr. Leur âge se situe en moyenne entre 35 et 55 ans mais les seniors (au-delà de 55 ans) sont fortement représentés, ils représentent plus de 36% des écotouristes britanniques et 44% des écotouristes canadiens. L'enquête réalisée par Comete a ciblé des écotouristes dont la moyenne d'âge avoisine 39 ans (avec un intervalle allant de 25 à 56 ans).

<sup>24</sup> Ecotourism Market and Industry Structure (1998) et Australian Tourism Queensland (2001).

Il semblerait d'après les enquêtes de l'OMT que les écotouristes sont composés d'autant de femmes que d'hommes avec en moyenne une légère prédominance féminine (les femmes sont majoritaires en France : 55%, en Grande Bretagne : 53,5% et au Canada : 54%). Aux Etats-Unis par contre, les écotouristes comptent plus d'hommes (54%) que de femmes.

Les écotouristes appartiennent en majorité à des **catégories socio-professionnelles** aisées comprenant essentiellement des cadres supérieurs ou des personnes exerçant des professions libérales (en France et en Grande Bretagne cette catégorie représente respectivement 50% et 61%).

Les facteurs déterminants dans le choix de la destination sont essentiellement :

- Qualité des paysages et spécificité des sites naturels
- Qualité de l'environnement et politiques nationales de sauvegarde de l'environnement
- Moyens promotionnels adoptés (internet, référencement, catalogues et magazines spécialisés...)
- Qualité de l'accueil (hébergement, ...)
- Qualité des circuits de randonnées et de trekking
- Qualité du contact avec la population locale
- Qualité des guides et des accompagnateurs

S'agissant du type de voyage réalisé, il ressort que les écotouristes favorisent en priorité les voyages écotouristiques leur permettant de découvrir la nature mais également les cultures des populations locales et de pratiquer des activités sportives (douces (randonnées) ou d'aventure (parapente, spéléologie)) ou autres (stages de poteries, de tissage, agriculture...). Les enquêtés déclarent aussi qu'ils leur arrivent de profiter d'un voyage d'affaires pour faire de l'écotourisme, dans ce cas ce sont souvent des voyages de courte durée. Les voyages axés exclusivement sur l'observation de la faune ou de la flore (niches) concernent des segments de petite taille.

**Les principales motivations des écotouristes** s'avèrent être par ordre décroissant :

- (1) l'immersion dans la nature
- (2) l'imprégnation de cultures étrangères
- (3) enrichissement intellectuel
- (4) préservation de l'environnement
- (5) bien être des populations locales

Il convient tout de même de nuancer cette classification générale car les motivations lors d'un voyage écotouristique pour les tunisiens diffèrent de celles des écotouristes étrangers. L'immersion dans la nature, motivation commune pour les tunisiens et les étrangers, semble relever davantage de l'ordre du divertissement pour les tunisiens alors que pour les étrangers, elle permet de se mêler aux populations hôtes et de comprendre leurs codes sociaux et leurs spécificités culturelles.

La protection de l'environnement est l'une des motivations majeures des écotouristes étrangers alors que pour les écotouristes tunisiens, sensibilisés pourtant aux problématiques de sauvegarde et de protection de l'environnement n'estiment pas que leur voyage écotouristique puisse systématiquement contribuer à la protection de l'environnement. En réalité, même si lors de leurs voyages ils tentent de minimiser au maximum les impacts négatifs sur la biodiversité et l'environnement en général, la planification de leur voyage écotouristique n'est pas déterminée en priorité par le souci de protéger et de sauvegarder l'environnement.

Le **choix de la destination écotouristique** est déterminé par différents facteurs. Globalement les plus importants par ordre de priorité sont : la qualité des paysages, la spécificité des sites naturels et la qualité de l'environnement et des politiques nationales de sauvegarde et de protection de l'environnement (source : enquête Comete, septembre 2007).

### **Comportements dominants des écotouristes**

Les écotouristes optent pour des voyages par petits groupes, en individuel ou en famille. Les voyages écotouristiques sont fréquemment **planifiés** (71% des écotouristes américains planifient leur voyage au moins trois mois à l'avance ; il en est de même pour les anglais)<sup>25</sup>. Les composantes du voyage (circuits, activités, hébergement...) et les destinations se décident grâce aux informations disponibles via internet, les brochures et les guides touristiques et grâce aux expériences des proches (c'est le cas pour les étrangers comme pour les tunisiens). Certains voyageurs optent pour les offres proposées par les TO ou les agences de voyage.

Les écotouristes spécialisés, avertis et fortement engagés dans une démarche écotouristique (objectifs écologiques et sociaux) évitent de recourir aux services d'un tour opérateur. Ils réduisent au maximum le recours à des intermédiaires et entrent en contact direct avec les concepteurs et promoteurs des voyages locaux (lorsque cela est possible) dans le but de garantir qu'une bonne partie de leurs dépenses profite aux populations locales.

**Les comportements dominants des écotouristes** sont :

- Les voyages écotouristiques sont fréquemment planifiés;
- Les moyens promotionnels privilégiés : internet, brochures et guides touristiques pour les étrangers; bouche à oreille, ensuite internet pour les tunisiens;
- Fréquence du voyage : 2 à 3 fois par an; une même destination peut être visitée plus d'une fois;
- Saison du voyage : forte saisonnalité selon les thèmes, sauf l'été;
- Type d'hébergement : ceux situés en pleine nature, respectueux de l'environnement;

---

<sup>25</sup> Source : OMT

- Forte propension à payer mais peu nombreux sont les tunisiens qui achètent des circuits proposés par les Tours Opérateurs en raison des prix élevés.

#### IV. Cadre institutionnel et réglementaire

En dépit du recensement d'un nombre non négligeable d'initiatives individuelles, l'essor de l'écotourisme en Tunisie tarde pourtant à être une réalité du fait que les promoteurs se heurtent à une multitude de contraintes réglementaires et institutionnelles dont les plus importantes ont fait l'objet d'une analyse dans le cadre de l'étude stratégique pour la promotion de l'écotourisme en Tunisie (2009). Certaines d'entre elles ont été levées depuis, mais la plupart d'entre elles continuent de décourager les promoteurs souhaitant se lancer dans ce créneau. Il y a donc un champ d'amélioration des pratiques institutionnelles et financières afin d'asseoir le développement de l'écotourisme et d'optimiser ses impacts pour l'économie nationale, l'amélioration des revenus et la protection de l'environnement :

- L'écotourisme ne figure pas de manière explicite dans le champ d'application du code d'incitation aux investissements. Le cadre institutionnel d'agrément et d'encouragement du tourisme reconnaît trois catégories d'opérateurs : hébergement, animation, agences de voyage. Hors le montage et la gestion d'un produit d'écotourisme fait recours à des métiers qui, souvent, ne relèvent d'aucune de ces catégories. C'est le cas des guides spécialisés, des spécialistes d'ornithologie, de botanique.... Qui se heurtent de ce fait à la non reconnaissance d'un statut spécifique qui leur permette de pallier les difficultés d'agrément et d'autorisation de travail.
- Les procédures d'agrément des projets écotouristiques (par les structures de l'ONTT) se caractérisent par une lourdeur du fait de la multitude de pièces et documents administratifs exigés dont l'obtention est souvent difficile notamment au niveau régional et local, et par la lenteur des procédures (240 jours)<sup>26</sup>.
- Il n'existe pas d'incitations spécifiques aux projets écotouristiques, en dehors des incitations communes<sup>27</sup>, les projets d'hébergement et d'animation peuvent bénéficier, dans des zones bien délimitées, d'avantages spécifiques supplémentaires (tels que déductions d'impôts, de cotisations sociales, primes d'investissement- allant de 8% à 25%. Certains projets peuvent bénéficier d'aides octroyées au titre de la protection de l'environnement.
- Les projets d'écotourisme ne présentent pas les garanties suffisantes pour le système bancaire (statut foncier, titre de propriété, absence d'un système d'appui

---

<sup>26</sup> La durée des procédures se présente par étape comme suit : accord de principe (60 jours) ; accord technique sur l'esquisse (30 jours) ; autorisation préalable (30 jours) ; accord technique sur l'avant projet (30 jours) ; accord technique sur le projet d'exécution (30 jours) ; attestation de dépôt de déclaration (ou accord définitif) (60 jours).

<sup>27</sup> Il s'agit de : droit fixe d'enregistrement, déduction des revenus ou bénéfices nets de l'entreprise de l'assiette des impôts personnels, amortissements dégressifs, exonération des droits de douane et TVA-fixée au taux fixe de 10%-sur les équipements importés, suspension de droits et taxes pour les équipements d'origine locale.

officiel comme les bonifications, exonérations fiscales, subventions qui constituent en soi une sorte de garantie), ne permettent pas de conférer une connaissance précise des revenus potentiels, d'où le manque d'engouement des banques à financer ce genre de projets.

- A l'exception des agréments du tourisme pour l'hébergement, la restauration et l'accompagnement, les autorisations d'exercer sont restreintes ou accordées aux agences de voyage par l'approbation de circuits touristiques.
- La possibilité d'aménager des gîtes ruraux dans des bâtiments à usage agricole, ou la construction de gîtes ou des chalets dans des zones soumises à des régimes spéciaux (parcs nationaux, forêts...) est confrontée à des blocages relatifs au changement d'affectation et à la vocation des terres.
- L'hébergement alternatif (gîtes ruraux, maisons d'hôtes, chambres d'hôtes, hôtels de charme...) a été reconnu par le décret n°2007-457 du 6 mars 2007 sans être accompagné des textes d'application qui réglementent les normes de reconnaissance et d'agrément. Ce n'est qu'en 2013 (juillet et octobre) que sont apparus les arrêtés fixant les normes minimales de classement de ces catégories d'hébergement.
- S'agissant de l'écotourisme dans les aires protégées, la loi n°2005-13 du 26 janvier 2005 autorisait déjà la mise en concession au privé de domaines et équipements dans les aires protégées. La modification des décrets de création des aires protégées intervenue en 2009 a clarifié davantage l'association du privé dans la gestion des aires protégées par le biais d'une convention établie entre le Ministère de l'Agriculture et le promoteur, et a institué un droit d'entrée au parc variable selon la catégorie des visiteurs (enfants, étudiants, nationaux et étrangers résidents, et étrangers) mais les mécanismes de mise en œuvre de ces décisions n'ont pas été définies (structure de gestion...).

## V. Positionnement stratégique

Le diagnostic des territoires et des filières a révélé l'existence de potentialités écotouristiques mais qui sont sous-valorisées. Le diagnostic externe a, quant lui, mis en évidence la présence de nombreuses opportunités commerciales qui ne demandent qu'à être saisies moyennant de grands efforts promotionnels et de communication, précédés par la proposition d'offres écotouristiques diversifiées et de qualité, portées par et pour les communautés locales.

### 5.1. Paniers de biens et services territorialisés de Bouhedma (Mezzouna)

Le PN de Bouhedma est caractéristique des écosystèmes désertiques. Cependant, l'examen des dotations naturelles et culturelles du parc et de son territoire met en évidence des spécificités propres et des paniers de biens et services territorialisés distincts.

Rappelons que Le PDBST consiste donc en la proposition, par les acteurs territoriaux, d'une offre qui soit à la fois composite (exemples produits agricoles, agro-alimentaires, artisanaux, culturels, écotouristiques, et services d'hébergement de restauration ....) et située (liée à un espace particulier, à sa culture, à son histoire). Cet espace particulier se caractérise par un ensemble d'écosystèmes dotés de milieux, de terroirs, de systèmes de production, de populations et d'institutions. Il s'agit d'éléments ancrés dans le territoire, en interaction perpétuelle, permettant de générer des revenus aux communautés locales et des recettes fiscales aux collectivités territoriales.

Les caractéristiques de Bouhedma, de Mezzouna, et des régions limitrophes, permettent aux acteurs territoriaux de proposer un panier de biens et services ancré localement, véhiculant la culture, les traditions et les savoir-faire locaux :

- Services environnementaux : services récréatifs, observation de la nature (faune et flore), contemplation des paysages ; écotourisme dans le PN de Bouhedma, et les parcs nationaux de Orbata, Jbel Bouramli, ...
- Produits agricoles biologiques : Fruits (olives, amandes, pêches, abricots, prunes, pommes, grenades, raisins, pistaches, agrumes, figues, dattes) ; légumes (produits maraîchers) ; viandes (ovine et caprine, lait), produits alimentaires transformés traditionnellement (fruits et légumes séchés, produits à base de semoule et farine moulus traditionnellement, liqueur extraite du palmier « legmi »); viandes séchés, fromages locaux...
- Phytothérapie.
- Agritourisme : découverte des systèmes de production, des techniques de production traditionnelles notamment dans les oasis de Gafsa et d'El Guettar (culture à 3 étages, pollinisation des palmiers dattiers, techniques d'irrigation, la cueillette des dattes....)
- Produits artisanaux : poterie, vannerie, tissage, tapisserie berbère (klim, margoum, fibres végétales...), divers produits à base d'alfa....
- Produits culturels :
  - **Festivals** : festival du cheval pur-sang de Meknassi (mois de mai) ; festival de Menzel Bouzaiane qui est polyculturel (mois de mars) ; festival de littérature de Sidi Bouzid (mois d'avril) ; festival de poésie populaire de Ben Aoûn (mois de mai)
  - **Histoire et vestiges archéologiques** : Ksar Lahmar à Meknassi ; Henchir Guellal à Meknassi ; Ksar El Baroud à Jelma où sont nichés les vestiges archéologiques d'une cité romaine (Thagamuta) ; Gafsa ou Capsa, enrichie considérablement les attractions culturelles pouvant composer l'offre touristique notamment la médina de Gafsa (kasbah), la grande mosquée, les piscines romaines, l'escargotière de Gafsa ; le musée archéologique.

- Services d'hébergement : Unités d'hébergement localisées dans le PN de Bouhedma, possibilité de bivouac, un hôtel 2 étoiles à Sidi Bouzid, l'hébergement chez l'habitant à Gafsa...

## 5.2. Segments écotouristiques

Le différents PBST précédemment cité permet de composer une offre écotouristique diversifiée répondant aux attentes des différents segments écotouristiques allant des plus spécialisés aux plus composites (nature et culture).

Ainsi, les produits écotouristiques potentiels du PN pourraient se positionner dans 4 segments :

- **Segment 1, segment spécialisé** : Il s'agit d'un segment proposant des attractions écotouristiques à une clientèle avisée et spécialisée comme l'observation de la faune et de la flore, l'ornithologie, la géologie, la phytothérapie, l'ethnographie... A cela, s'ajoute la découverte des traditions et coutumes des populations locales riveraines aux parcs, et des typicités locales (artisanat, patrimoine alimentaire et agricole...). Ce segment peut être considéré comme une niche en ce sens que les volumes potentiels de vente sont faibles mais générateurs de bénéfices. Il pourrait concerner les chercheurs, les scientifiques, les amateurs et passionnés, les photographes spécialisés...
- **Segment 2, immersion dans la nature et activités physiques douces** : il s'agit dans le cadre de ce segment de découvrir la nature avec un œil qui n'est pas nécessairement avisé et spécialisé à travers la contemplation des paysages et des espèces faunistiques et floristiques, et les promenades en sillonnant des sentiers aménagés. Il peut être question également de communier avec la nature en appréciant les sonorités du site (ruissellements, cris d'animaux...), le silence, ou en pratiquant le yoga par exemple. Les adeptes de ces activités pourraient également apprécier les techniques locales d'exploitation de la nature comme l'agriculture biologique, les écosystèmes oasiens et leurs spécificités (cultures à trois étages, techniques d'irrigation, de pollinisation, de cueillette...). La découverte de la nature est associée aussi à la découverte des traditions et coutumes des populations locales riveraines aux parcs, et des typicités locales (artisanat, patrimoine alimentaire...).

Positionnement stratégique des 3 PN			
Spécialisé	Immersion dans la nature et activités physiques douces	Activités sportives de pleine nature	Segment mixte Nature et culture
-Observation faune -Observation flore -Ornithologie -Géologie -Phytothérapie -Ethnographie	-Contemplation des paysages et de la nature -Pratique du yoga -Promenades -Agritourisme/Oasis	-Trekking -Randonnées pédestres -Randonnées équestres -Randonnées chamelières (Mehtarées) -Randonnées en VTT	-Observation nature (faune, flore, ornithologie) -Trekking -Randonnées -Agritourisme (Oasis: découverte techniques d'irrigation, pollinisation des palmiers...) -Arts et traditions populaires (festivals, manifestations culturelles) -Circuits thématiques ex: musées, sites et monuments -Participation aux ateliers de démonstration
Découverte culture; patrimoine alimentaire et rural y.c artisanat	Découverte culture; patrimoine alimentaire et rural y.c artisanat	Découverte culture; patrimoine alimentaire et rural y.c artisanat	Découverte culture, patrimoine alimentaire et rural y.c artisanat
Circuits et durée de séjour variables et flexibles suivant le segment et les besoins des écotouristes (réactivité).			

- **Segment 3 : activités sportives de pleine nature** : il est question dans le cadre de ce segment de la pratique d'activités physiques dans la nature tels que le trekking, les randonnées pédestres, équestres, chamelières (dites méhtarées), et les randonnées en VTT. Bien évidemment, ces activités dépendent du relief, de la topographie, des paysages, et de la qualité de l'interprétation qui est conférée lors des traversées que ce soit par les guides et/ou par la signalétique. La découverte de la nature est associée aussi à la découverte des traditions et coutumes des populations locales riveraines aux parcs, et des typicités locales (artisanat, patrimoine alimentaire...). A noter que la pratique de ces activités se fait par petits groupes afin de ne pas altérer les milieux naturels.
- **Segment 4 : segment mixte alliant nature et culture** : ce segment est le plus large en termes de potentiels de vente du fait de la diversité des activités et services proposés. Les flux de visiteurs doivent être gérés de manière à ne pas produire des impacts négatifs sur les milieux naturels et humains. Les cibles sont en effet aussi bien les amateurs de la nature que de la culture du fait de la diversité de l'offre :

observation de la nature, randonnées, agritourisme notamment dans les oasis, la découverte des arts et traditions populaires (festivals, chants, artisanat, gastronomie...), participation aux ateliers de démonstration, circuits thématiques (exemple : musées, sites et monuments, oasis...).

Il est évident que les 3 premiers segments seront composés de produits et services essentiellement axés sur les ressources du PN et des zones avoisinantes abritant les communautés pour la découverte des cultures locales.

Concernant le segment 4, il est plus composite. La diversité de l'offre qui y est proposée peut s'étendre au-delà des frontières du PN et des zones adjacentes, elle permet une mise en synergie des ressources matérielles et immatérielles des territoires délimités lors des précédents chapitres. Dans ce cas, le PN est intégré dans le tissu socio-économique local et régional avec des effets directs et indirects probants.

### 5.3. Offres écotouristiques : produits et services

Les potentialités écotouristiques et les paniers de biens et services territorialisés identifiés dans le PN et son territoire respectif permet de proposer des offres écotouristiques variées et pouvant séduire et convaincre des touristes appartenant aux quatre segments définis. Plusieurs possibilités s'offrent aux opérateurs lesquelles peuvent être structurées autour d'activités principales, associées à des activités annexes, et des services d'hébergement, de restauration, d'information et d'interprétation, et de logistique...

Les différentes possibilités (ci-dessous) sont proposées à titre indicatif car l'offre écotouristique se caractérise par une certaine flexibilité, suivant les intérêts et les motivations des écotouristes d'où l'intérêt d'encourager l'émergence au niveau local d'acteurs spécialisés dans la conception des produits écotouristiques au regard des potentialités des régions et des attentes des écotouristes.

A noter que deux scénarios s'offrent en matière de promotion et de commercialisation de ces produits :

**Scénario 1 :** Chaque parc national et son territoire est promu et commercialisé exclusivement. **Chaque territoire doit alors se doter d'une marque propre** basée sur une caractéristique propre exemple : plantes endémiques et gazelle blanche à Jbil, Accacia raddiana à Bouhedma.... Dans le cadre de ce scénario, l'approche serait vers une meilleure intégration des potentialités des territoires dans le circuit proposé afin d'augmenter la durée de séjour qui peut s'établir entre 3 et 4 jours pour les offres se positionnant sur les segments 1 et 2. La durée de séjour pourrait varier de 5-6 jours pour les segments 3 et 4. Concernant Jbil, la durée de séjour pour les troisième et quatrième segments pourrait s'étaler sur 10 jours et plus au vu de l'étendue des espaces.

**Scénario 2 :** Réseau des parcs nationaux des zones désertiques. Les trois parcs nationaux font l'objet d'une offre commune qui peut être fondée sur la découverte de la faune, de la flore, et des paysages désertiques. Dans ce cas, il convient **de constituer une marque**

**ombrelle pour les trois territoires.** Ce circuit peut varier de 8 à 12 jours voire plus si la composante de l'offre liée à Jbil intègre des méharées dans l'Erg Oriental.

### 5.3.1. Caractéristiques des produits et services

Tel que développé dans le positionnement stratégique, les attraits du PN de Bouhedma et de sa région confèrent un éventail d'activités écotouristiques large pouvant être pratiquées d'octobre à mai. Quatre produits phares peuvent être ainsi conçus mais des variantes constituées d'un mix entre les composantes des quatre produits proposés sont possibles.

	Produit A	Produit B	Produit C	Produit D
Activités principales	<p><b>Observation de la faune</b> : antilope addax et oryx, mouflon à manchettes, gazelle dorcas, varan du désert, caméléon, tortue mauresque, goundi de l'Atlas, hyène rayé, chacal, chat sauvage, lièvres et petits rongeurs....</p> <p>et/ou</p> <p><b>Ornithologie</b> : perdrix gabra, aigle royal, aigle de Boneli....</p> <p>et/ou</p> <p><b>Observation de la flore</b> : plus de 400 espèces végétales ; 8 des 14 espèces du Centre et Sud tunisien reconnues de première priorité pour la protection: les ligneux <i>Acacia tortillis</i> ssp <i>raddiana</i>, <i>Juniperus phoenicea</i>, <i>Pistacia atlantica</i>, <i>Thymelea sempervirens</i>, <i>Tetrapogon villosus</i>, <i>Tricholena teneriffe</i> et deux graminées en régression, à forte valeur pastorales : <i>Cenchrus ciliaris</i>, <i>Digitaria communtata</i>.</p> <p>et/ou</p> <p><b>Géologie</b> : silex taillés, dolmens, et grottes berbères.</p> <p>et/ou</p> <p><b>Archéologie</b> : vestiges et ouvrage de dérivation hydraulique de l'oued Hadedj datant de la période romaine.</p> <p>et/ou</p>	<p><b>Contemplation de la nature</b> : faune, flore, géologie, sources d'eau (Sulfureuses : oued Hadedj, oued Charchara, Ain Nouh), vestiges</p> <p><b>Contemplation des paysages</b> : montagne de Bouhedma associée à un paysage spécifique en Tunisie du fait de la pseudo-savane arborée à base d'<i>Acacia tortillis</i> ssp <i>raddiana</i> associée à la présence d'antilopes comme l'Addax et l'Oryx.</p> <p><b>Promenades et ballades</b> : en sillonnant des sentiers nature balisés et dotés d'une signalétique appropriée.</p> <p><b>Pratique d'activités physiques douces</b> comme le yoga.</p> <p><b>Agritourisme</b> : découverte des techniques agraires locales, participation à certaines activités comme la cueillette, etc.</p>	<p><b>Trekking avec possibilité de bivouac.</b></p> <p><b>Randonnées pédestres</b> dans des sentiers thématiques mettant en exergue les principales attractions du PN.</p> <p><b>Randonnées équestres</b></p> <p><b>Randonnées en VTT</b></p> <p><b>contemplation des paysages</b></p>	<p><b>Observation nature</b> (faune, flore, ornithologie) <b>et contemplation des paysages</b> de Bouhedma, et possibilité d'organiser des circuits vers les parcs nationaux de Orbata, Jbel Bouramli.</p> <p><b>Mini Trekking</b></p> <p><b>Mini Randonnées pédestres, équestres, VTT</b></p> <p><b>Agritourisme</b> : découverte des techniques agraires locales ; visite des oasis d'El Guettar et de Gafsa et découverte des techniques culturelles (irrigation, pollinisation des palmiers, cueillette des dattes...); dégustation des produits frais des Oasis (dattes et sous-produits des dattes).</p> <p><b>Découverte des cultures et traditions locales à travers :</b></p> <p><b>Participation à des ateliers de démonstration thématiques:</b> artisanat (tissage et tapisserie berbère : klim, margoum, fibres végétales; poterie traditionnelle ; produits à base de l'Alfa...); gastronomie locale à base de produits agricoles biologiques ; phytothérapie ; chants populaires...</p> <p><b>Participation aux festivals locaux et régionaux</b> : festival du cheval pur-sang de Meknassi (mois de mai); festival de Menzel Bouzaiane qui est polyculturel (mois de mars); festival de littérature de</p>

	<b><u>Plantes médicinales et phytothérapie</u></b>			Sidi Bouzid (mois d'avril); festival de poésie populaire de Ben Aoûn (mois de mai).  <b><u>Circuits culturels / Vestiges archéologiques</u></b> : Ksar Lahmar à Meknassi ; Henchir Guellal à Meknassi ; Ksar El Baroud à Jelma où sont nichés les vestiges archéologiques d'une cité romaine (Thagamuta) ; Gafsa ou Capsa, notamment la médina de Gafsa (kasbah), la grande mosquée, les piscines romaines, l'escargotière de Gafsa ; le musée archéologique.
<b>Activités annexes</b>	<b><u>Randonnées</u></b> : pédestres, équestres, VTT  <b><u>Ateliers d'éducation environnementale</u></b>  <b><u>Découverte des cultures et traditions locales et participation à des ateliers de démonstration thématiques:</u></b> artisanat (tissage et tapisserie berbère : klim, margoum, fibres végétales; poterie traditionnelle ; produits à base de l'Alfa...); gastronomie locale à base de produits agricoles biologiques ; phytothérapie ; chants populaires...	<b><u>Ateliers d'éducation environnementale</u></b>  <b><u>Découverte des cultures et traditions locales et participation à des ateliers de démonstration thématiques:</u></b> artisanat (tissage et tapisserie berbère : klim, margoum, fibres végétales; poterie traditionnelle ; produits à base de l'Alfa...); gastronomie locale à base de produits agricoles biologiques ; phytothérapie ; chants populaires...	<b><u>Observation de la faune, flore, ornithologie, géologie, archéologie.</u></b>  <b><u>Ateliers d'éducation environnementale</u></b>  <b><u>Découverte des cultures et traditions locales et participation à des ateliers de démonstration thématiques:</u></b> artisanat (tissage et tapisserie berbère : klim, margoum, fibres végétales; poterie traditionnelle ; produits à base de l'Alfa...); gastronomie locale à base de produits agricoles biologiques ; phytothérapie ; chants populaires...	<b><u>Ateliers d'éducation environnementale</u></b>
<b>Durée de séjour</b>	3 à 4 jours	3 à 4 jours	5-6 jours	5-6 jours

Il convient de préciser que les randonnées et les trekkings susceptibles d'être proposés dans le cadre du produit « D » sont de courte durée afin de permettre la pratique des autres activités, mais aussi du fait du profil même des touristes cibles de ce produit qui ne sont pas des randonneurs ou des trekkeurs chevronnés contrairement à la clientèle du produit « C ».

Afin de conférer la qualité requise aux produits écotouristiques du PN de Bouhedma, des services doivent être proposés, lesquels nécessitent des aménagements et des infrastructures adaptés dont certains existent déjà dans le PN mais requièrent des rénovations :

- Services informationnel et d'interprétation :

**Centre d'accueil** : il convient d'équiper la salle de réunion existante au sein du parc de supports informationnels (documentation, panneaux...) et de moyens pédagogiques pour faire office de centre d'accueil et optimiser ainsi le bâti existant.

**Ecomusée** : nécessite d'être rénové et l'exposition mérite d'être actualisée et enrichie par des bornes interactives, du matériel audio-visuel, des panneaux didactiques et des supports ludiques. Les aménagements à réaliser permettraient de mieux intégrer les constructions existantes dans leur environnement (améliorer l'esthétique et le design), et de proposer un contenu muséographique et pédagogique dans un esprit de vulgarisation scientifique. La partie retraçant le patrimoine culturel requière une révision dans son intégralité avec une meilleure mise en exergue des composantes géographiques, historiques, et patrimoniales (naturelles et culturelles) des territoires. Il convient aussi d'introduire l'anglais dans les documents et panneaux informatifs afin de rendre accessible le contenu à tous les touristes.

**Sentiers nature et signalétique** : il est question de tracer et de baliser des sentiers de randonnées et de les doter d'une signalétique appropriée. Les sentiers sont une composante « d'interprétation du parc », ce sont en quelque sorte la composante ouverte de l'écomusée sur l'espace. Des sentiers par thème, structurés autour d'attractivités distinctes : faune, flore, géologie, qualité des paysages, site archéologique..., se doivent d'intégrer les points d'observation. Quatre à cinq sentiers peuvent être aménagés à Bouhedma présentant chacun des caractéristiques distinctes en fonction de la nature des attractivités à observer, la longueur en km, le degré de pénibilité, mode de déplacement (à pied, à dos de cheval, en VTT)...

Il convient également de prévoir l'aménagement de relais pour randonneurs, des stations de repos.

**Guide** : l'interprétation, la transmission des informations, l'éducation environnementale supposent aussi la communication orale et le contact avec les touristes, d'où l'importance de la présence permanente sur le site de guides spécialisés dans les ressources locales (écologiques, géologiques, culturelles...). Il s'agira de guides qui confèreraient aux visiteurs un contenu pédagogique sur le PN et ses zones adjacentes. Son intervention s'inscrit en complémentarité avec celle du guide nature de circuit accompagnant les groupes de touristes lequel est proposé par le Tour-Opérateur ou l'agence organisatrice du circuit.

- Postes d'observation :

Afin de permettre aux visiteurs d'avoir une vue imprenable sur les paysages et d'observer de manière optimale les oiseaux et les autres espèces animales, il convient de doter le PN de postes d'observation au nombre de 7 dont 3 miradors et 4 huttes équipés en signalétique et en télescope (idéalement 2 télescopes par poste).

- Logistique et moyens de déplacement :

Les activités de randonnées qu'elles soient équestres ou en VTT nécessitent d'équiper le PN en équidés qui pourraient être au nombre de vingt dont dix chevaux et en dix VTT au moins. Il est conseillé dans ce cas, d'aménager une partie de la tour de Bouhedma qui est actuellement à l'abandon en écurie et de l'équiper en vingt stalles et en harnachements.

A noter par ailleurs, qu'il convient de doter le parc de deux minibus afin de permettre d'une part, aux non randonneurs de découvrir tous les attraits possibles vue l'étendue de la superficie du parc, et d'autre part, de se déplacer en dehors du parc vers les villages avoisinants et les villes de Gafsa, d'El Guettar... dans le cadre notamment de circuits mixte alliant la découverte de la nature et de la culture (cas du produit « D » par exemple).

- Hébergement et restauration :

La capacité d'hébergement du PN est suffisante et permet de satisfaire les demandes potentielles d'autant plus que les visiteurs se déplaceront par petits groupes. Ainsi, les écotouristes souhaitant profiter de la vue du levée du soleil, ou alors l'observation des oiseaux qui requiert la présence dans le parc à des heures matinales pourront bénéficier des services d'hébergement de trois catégories d'unités :

- Un gîte d'étapes d'une capacité de 12 lits mais dont la rénovation du bâti et des équipements (literie, commodités) est nécessaire.
- Une roulotte proposant 4 lits, dont l'équipement et la literie devraient être changés.
- Chalets au nombre de deux, de capacité chacun de 6 à 8 lits, nécessitant d'être équipés en literie et commodités.

Par ailleurs, afin de permettre une meilleure proximité des écotouristes avec les populations locales, il est possible d'aménager deux gîtes ruraux dans les villages adjacents au parc d'une capacité chacun de 10 lits avec des tables d'hôtes. Ces gîtes seront tenus par les populations locales et contribueront à la création de postes d'emplois et de revenus complémentaires.

Le parc abrite un café-buvette qui mérite d'être équipé et qui pourrait être exploité par les populations locales organisées en association ou par un exploitant indépendant de la région et employant du personnel de la région aussi. Les produits devront provenir de l'agriculture locale. Cela permettra d'assurer un débouché supplémentaire aux agriculteurs et contribuer à la diversification de leurs revenus.

A noter que dans le cadre de circuits intégrant les villes voisines de Sidi Bouzid, El Guettar, Gafsa ou d'autres sites naturels comme jbel Bouramli, Orbata..., il est possible de combiner les modes d'hébergement existant dans ces régions tels que les hôtels ou les maisons d'hôtes. Cela permettrait d'impulser une dynamique économique localement.

- Centre communautaire :

Il est souhaitable d'aménager dans l'un des villages limitrophes au PN un centre communautaire qui serait tenu par une association locale et dans lequel seront exposés les produits de terroir de la région (alimentaires, artisanat, plantes médicinales, essences naturelles...) ainsi que divers produits de souvenirs (cartes postales, livres et magazines, tee-shirts...). Des ateliers de démonstration (tissage, cuisine, peinture...) peuvent être organisés et proposés aux visiteurs.

### 5.3.2. Opérateurs et gouvernance

Le PN de Bouhedma est juridiquement sous l'autorité de la Direction Générale des Forêts, laquelle ne peut s'adonner à des activités commerciales en exploitant les ressources du parc à des fins touristiques. L'exploitation des parcs doit donc faire l'objet d'une concession et pour ce faire un plan d'aménagement et de gestion est défini pour chaque parc. La concession est soumise à un cahier de charges, elle est octroyée pour une période de 30 ans renouvelable par période de 5 ans.

Le concessionnaire s'acquittera d'un droit de concession au profit de l'administration qui elle agira, en tant qu'autorité du parc et veillera au contrôle et à la conformité des infrastructures et des pratiques. Elle veillera également à l'association des professionnels locaux et des membres des associations au projet écotouristique comme sous-traitants et personnels pour les gîtes, le café-buvette, les moyens de déplacement, et le centre communautaire.

Les missions d'ordre scientifique incomberont toujours à l'administration qui continuera à inventorier les espèces et à définir la signalétique. La définition des règles d'accès au parc et des normes de construction et d'aménagement des infrastructures est du ressort de l'administration également. En effet, des commissions consultatives scientifiques et techniques (CCST) relevant du Commissariat Régional au Développement Agricole (CRDA) présidées par le commissaire régional au développement agricole et composée de membres de divers départements émet des avis sur les aspects scientifiques et techniques relatifs à la conservation du parc et au développement de ses ressources.

Le concessionnaire aura pour mission la gestion des infrastructures de service (l'écomusée, les postes d'observation des oiseaux, les moyens de déplacement, le centre d'accueil et les guides locaux). Il veillera à la qualité des services et au respect des cahiers des charges, prendra en charge la promotion de son projet. Il percevra les droits d'accès au parc et les recettes générées de la location des services dont le déplacement, et les loyers des sous-traitants.

En effet, un droit d'accès au parc doit être instauré afin de faire contribuer les visiteurs à la gestion du parc (et sa protection et conservation). Ces droits seront perçus par le concessionnaire et seront redistribués sous formes de salaires, de paiement des charges et de marge bénéficiaire. Ces droits d'entrée définis dans le code des forêts, varient selon la catégorie du visiteur : 500 millimes pour les scolaires tunisiens ; 2 TND pour les individuels tunisiens et étrangers résidents et 10 TND pour les groupes organisés.

### 5.3.3. Faisabilité financière et estimation des retombées socio-économiques

#### 5.3.3.1. Hypothèses et principes de base

Les projets et aménagements nécessaires pour le développement de l'écotourisme dans le PN de Bouhedma identifiés lors du précédent chapitre sont présentés ici sous forme de grappe de projets écotouristiques. Un certain nombre de principes de base ont été adoptés aux fins de chiffrer et de tester la faisabilité de ces projets :

- le niveau total des investissements (publics et privés) à prévoir sur une période de 11 années (année 0 de préparation + 10 années d'exploitation) ;
- le montant des investissements revenant au groupe d'exploitants privés pour l'année précédant le démarrage effectif du projet ;
- le taux de rentabilité de la grappe de projets (tous les investissements engagés)
- le taux de rentabilité interne pour le groupe d'exploitants ;
- la valeur actuelle nette (VAN) des composantes privées du projet, et de la grappe de projets pour un taux d'opportunité de placement des capitaux de 15 % ;
- la durée de récupération des capitaux investis initialement ;
- le nombre de postes d'emploi créés par le projet, avec une distinction entre emplois spécialisés et emplois non qualifiés accessibles aux populations locales, quel que soit leur niveau de qualification ;
- le nombre d'emplois réels (en équivalent plein temps), pour tenir compte des saisonnalités inévitables de certaines activités (particulièrement hébergement et restauration).

Il a été admis que les investissements à caractère public (écomusée, centre d'accueil, sentiers, aménagements de sites et monuments, gîtes d'étapes) seront financés sur fonds publics, et non par le concessionnaire. D'ailleurs, ce sont souvent des budgets qui sont fournis dans le cadre de la coopération. En contrepartie, le concessionnaire assurera l'entretien de ces installations et versera au concédant (DGF) une redevance annuelle de concession.

Des droits d'accès au PN sont à percevoir, les tarifs appliqués sont ceux prévus par le code forestier (2009), soit 500 millimes pour les enfants de moins de 6 ans, les élèves et les étudiants, 2 dinars pour les visiteurs individuels nationaux et étrangers résidents, et de 10 dinars pour les groupes organisés (clientèle étrangère amenée par des agences de voyages). Dans cette dernière configuration de clientèle, les recettes et dépenses comptabilisées dans les simulations se rapportent exclusivement aux activités et services assurés par l'exploitant du projet écotouristique, à l'exclusion des prestations telles que : guides d'accompagnement spécialisés, transports vers le site, hébergement hors site (PNx et villages).

Pour l'hébergement en gîtes ruraux ou chez l'habitant, un tarif de 55 dinars par nuitée en LPD a été appliqué; de même, pour les repas principaux (en gîte rural ou en table d'hôte), il a été admis une recette moyenne de 17 dinars. S'agissant de l'hébergement dans le parc, un tarif de 30 dinars en LPD a été appliqué. Des recettes accessoires (buvettes et ventes de souvenirs, cartes postales, etc.) de l'ordre de 4 dinars par visiteur sont également comptabilisées.

Les hypothèses de prix de vente des prestations sont adaptées à la fois aux prix de revient et à la propension de la clientèle à payer ces prestations. Les prestations comme l'utilisation d'équidés (chevaux et ânes), charrettes, VTT, ont été mises à des tarifs à la demi-journée de respectivement 15, 10, 20 et 8 dinars.

Les grilles de charges salariales appliquées par catégorie de personnel correspondent, en théorie, aux coûts d'un emploi salarié à plein temps. Dans la pratique, compte tenu de l'importante saisonnalité des activités, et pour une partie des personnels des gîtes ruraux, chambres d'hôte et tables d'hôte, ainsi que pour certains personnels locaux d'accompagnement, il ne s'agira pas d'emplois salariés à plein temps, mais plus de prestations à la journée (saisonniers) ; en ce sens, les charges de personnel figurant dans les simulations sont nettement surestimées, mais cela était nécessaire pour juger de la faisabilité en soi. Des amodiations sont apportées à ces prévisions d'emploi, qui deviendront en fait, pour ces personnels, plus des prévisions de revenus complémentaires que des revenus salariaux permanents.

### 5.3.3.2. Résultats

#### Bouhedma

L'investissement total pour cette grappe de projets s'élève à 647 800 dinars, la mise de fonds initiale pour les exploitants privés se situe à près de 40% de l'investissement, à répartir sur plusieurs promoteurs (concessionnaire, gîtes ruraux, restaurant-buvette, et autres prestataires de services), ce qui classe ces projets dans la catégorie de micro-projets, accessibles à une large catégorie d'initiatives individuelles ou collectives.

Ces résultats sont tributaires de l'hypothèse de fréquentation du PN de Bouhedma qui est retenue, une hypothèse optimiste tablant sur 34 000 visiteurs dont 20 000 élèves et étudiants, 9 000 individuels nationaux et étrangers résidents, et 5 000 visiteurs étrangers (groupes). La proximité du PN des grandes agglomérations confère au parc l'avantage de capter des visiteurs d'une journée ou d'un week-end. Bien évidemment s'adosse à une stratégie de promotion intense aussi bien au niveau national qu'à l'international.

Les résultats des simulations sont résumés dans le tableau suivant (unité=dinars)

	Montant	Années				
		0	1	3	5	10
<b>Investissements</b>						
Immobiliers	304 000 D	186 000 D	186 000 D	3 000 D	115 000 D	
Équipements	198 800 D	104 700 D	0 D	12 500 D	81 600 D	0 D
Aménagements	115 000 D	115 000 D				
Promotion et commercialisation	30 000 D	30 000 D				
<b>Investissements de base</b>	<b>647 800 D</b>	<b>435 700 D</b>	<b>0 D</b>	<b>15 500 D</b>	<b>196 600 D</b>	<b>0 D</b>
<b>Dépenses d'exploitation</b>						
Personnel	223 500 D	147 400 D	174 300 D	223 500 D	223 500 D	
Consommables	287 780 D	127 770 D	153 050 D	216 520 D	287 780 D	
Services (hors gîtes, restaurants, buvette)	31 520 D	29 717 D	30 414 D	31 106 D	31 520 D	
<b>Total dépenses</b>	<b>542 800 D</b>	<b>304 887 D</b>	<b>357 764 D</b>	<b>471 126 D</b>	<b>542 800 D</b>	
<b>Recettes d'exploitation</b>						
Droits d'accès	90 000 D	45 000 D	63 000 D	90 000 D	90 000 D	
Locations de services	175 000 D	53 750 D	110 250 D	157 500 D	175 000 D	
Hébergement	285 000 D	71 250 D	99 750 D	142 500 D	285 000 D	
Restauration	187 000 D	80 750 D	113 050 D	161 500 D	187 000 D	
Produits divers	138 000 D	34 500 D	48 300 D	69 000 D	138 000 D	
<b>Total recettes</b>	<b>875 000 D</b>	<b>285 250 D</b>	<b>434 350 D</b>	<b>620 500 D</b>	<b>875 000 D</b>	
<b>Total Marges nettes</b>		<b>-19 637 D</b>	<b>76 586 D</b>	<b>149 374 D</b>	<b>332 200 D</b>	
<b>Rentabilité exploitants</b>						
Investissements <u>privés</u>		-360 700 D	0 D	-15 500 D	-196 600 D	0 D
Marges d'exploitation			-19 637 D	76 586 D	149 374 D	332 200 D
<b>Cash flow net</b>		<b>-360 700 D</b>	<b>-19 637 D</b>	<b>61 086 D</b>	<b>-47 226 D</b>	<b>332 200 D</b>
		<b>-360 700 D</b>	<b>-380 337 D</b>	<b>-306 661 D</b>	<b>-210 492 D</b>	<b>1 126 530 D</b>
<b>TRI:</b>	<b>21%</b>					
<b>VAN à 15%:</b>	<b>134 888 D</b>					
<b>Marge nette</b>	<b>38%</b>					
<b>Rentabilité grappe de projets</b>						
Investissements <u>totaux</u>		-435 700 D	0 D	-15 500 D	-196 600 D	0 D
Marges d'exploitation			-19 637 D	76 586 D	149 374 D	332 200 D
<b>Cash flow net</b>		<b>-435 700 D</b>	<b>-19 637 D</b>	<b>61 086 D</b>	<b>-47 226 D</b>	<b>332 200 D</b>
		<b>-435 700 D</b>	<b>-455 337 D</b>	<b>-381 661 D</b>	<b>-285 492 D</b>	<b>1 051 530 D</b>
<b>TRI:</b>	<b>18%</b>					
<b>VAN à 15%:</b>	<b>69 671 D</b>					
<b>Marge nette</b>	<b>38%</b>					

L'existence préalable d'un potentiel d'attraction et d'une clientèle locale et nationale est un atout majeur pour le niveau des recettes, et pour l'obtention de marge nette d'exploitation substantielle (38%). Des efforts promotionnels intenses à l'adresse des nationaux et des clientèles étrangères doivent accompagner les investissements afin de garantir les niveaux de fréquentation susceptibles de générer des bénéfices. A noter que les recettes attendues se composent pour plus de 70% de circuits de randonnées, d'hébergement et de restauration.

Le taux de rentabilité interne (TRI) des investissements privés se situe à 21%, les divers promoteurs ont la possibilité de récupérer leur mise de fonds initiale en un peu plus de 5 ans (5,5 ans). Ces résultats permettent au concessionnaire de l'exploitation du parc de rétribuer la DGF (concedant) à raison de 12000 dinars par an, sans risque de trésorerie, et surtout il ya la garantie d'un entretien régulier (hors budget public) du patrimoine mis en concession. La rentabilité de la grappe de projets est bonne (18%).

### Les retombées socio-économiques

Les investissements prévus permettent de procurer des avantages conséquents pour la région et constitue un facteur non négligeable de réduction de la pauvreté et d'amélioration des revenus des populations locales. Les revenus directs engendrés s'établissent à 223 500 dinars et permettent de créer approximativement 33 postes d'emplois directs dont 24 postes d'emploi non qualifiés.

<b>Postes d'emplois directs</b>	
Guide nature/site	3
Guide nature/circuit tiers temps	4
Accompagnateurs, lads	3
Chauffeurs	2
Animateurs	2
Gérant centre d'accueil	1
Personnel centre communautaire	2
Personnel restaurant	4
Personnel gîtes	12
<b>Total</b>	<b>33</b>

Compte tenu des saisonnalités inévitables des activités notamment celles relatives à l'hébergement et la restauration, il convient de considérer le nombre d'emplois réels, en équivalent plein temps : 22 postes d'emplois permanents dont 14 emplois permanents ne nécessitant pas de qualifications.

Des efforts en formation doivent être déployés pour permettre aux populations impliquées d'assurer de manière satisfaisante les prestations de services et de satisfaire les attentes des écotouristes lesquels sont intransigeants sur la qualité et l'authenticité des produits.

Au-delà de ces emplois, les projets écotouristiques présentés permettent de générer des revenus complémentaires grâce à la vente des produits artisanaux et agricoles et alimentaires. Des emplois indirects seront créés dans d'autres secteurs comme l'artisanat par exemple, et des revenus aux habitants de la région, à titre supplémentaire, seront induits.

## VI. Recommandations

Les potentialités écotouristiques du PN de Bouhedma et de son territoire mises en exergue lors des précédents développements permettent de proposer des produits et des services écotouristiques variés ciblant des segments différents allant des plus spécialisés (niches) aux plus composites alliant découverte de la nature et de la culture locale. Le PN peut être promu comme une destination exclusive ou intégré dans une offre composée des trois PNx (Bouhedma, Jbil, et Dghoumès), un réseau des PNx désertiques.

Des projets ont été proposés dans le but de permettre l'organisation et la structuration de filières écotouristiques, leur viabilité économique demeure toutefois tributaire d'un certain nombre de facteurs tels que des taux de fréquentation suffisants, la qualité des prestations, un cadre de gestion des PNx favorable, et l'implication des communautés locales car l'écotourisme est un projet territorial pensé par et pour les communautés.

Un certain nombre d'actions devraient être engagées dans ce sens, elles s'inscrivent dans quatre axes déterminants :

- Produits et services écotouristiques de qualité
- Promotion et commercialisation adaptées et inscrites dans la durée
- Sensibilisation et formation
- Cadre institutionnel favorable.

### 6.1. Produits et services écotouristiques de qualité

L'écotourisme est un marché à haute valeur ajoutée, sa clientèle est par conséquent sensible à la qualité et l'authenticité des prestations offertes. Cette qualité est fondée sur des produits satisfaisants les principes de l'écotourisme à savoir des produits (i) minimisant les impacts sur l'environnement, (ii) permettant la conservation des ressources naturelles, (iii) favorisant le contact du touriste avec le milieu naturel et les cultures locales, et (iv) privilégiant une meilleure répartition des profits entre les acteurs impliqués de la filière y compris les populations d'accueil.

La qualité des prestations est adossée à des :

- bâtis et des infrastructures conformes aux normes et standards en matière d'utilisation des énergies renouvelables et de matériaux écologiques, typiques et caractéristiques du territoire, de gestion des déchets... ;
- aménagements (sentiers de randonnées, aires de repos, postes d'observation...) ne perturbant point le milieu naturel, et n'altérant pas la qualité des paysages ;
- prestations d'hébergement conférant hygiène, confort, et partage avec les populations locales ;
- services de restauration proposant des mets locaux, typiques, et préparés avec des produits de terroir ;
- contenus informationnels et interprétatifs des milieux naturels et culturels accessibles, riches, denses et pédagogiques aussi bien en termes de documentation

fournies ou exposées qu'en termes de communication orale. La maîtrise des langues étrangères est un impératif de taille.

Afin de concevoir une offre satisfaisante, il convient de :

- Informer, sensibiliser, et former les prestataires de services (promoteurs privés, les exploitants issus des populations locales, gestionnaires des PNx (y compris le personnel du parc), représentants de l'administration en charge d'octroi des agréments) sur les normes et standards requis.
- Elaborer pour chaque parc un code de bonne conduite formalisant les responsabilités et les devoirs de chaque partie dont notamment les visiteurs et les touristes.
- Définir pour chaque PN sa capacité de charge anthropique afin de ne pas perturber l'équilibre de l'écosystème.
- Organiser des visites à l'étranger au profit des prestataires de services et des gestionnaires des PNx afin de s'imprégner des bonnes pratiques.
- Constituer un forum d'échanges d'expériences réunissant les opérateurs, les associations, et les gestionnaires des PNx pour partager les enseignements et s'imprégner des « success stories ».
- Recruter des guides spécialisés par parc afin de conférer aux visiteurs les informations requises, et concevoir une signalétique dans les parcs qui soit adaptée, suffisante, riche et pédagogique.
- Equiper les centres d'accueil des PNx de documentation accessible et instructive (brochures, guides...), et améliorer les expositions des écomusées.
- Actualiser les inventaires des ressources naturelles des PNx pour renforcer les attractivités.
- Instaurer un contrôle régulier de l'état des infrastructures, aménagements, équipements et matériels (y compris, la literie, les sanitaires, l'hygiène des chambres...); origine des approvisionnements en matières premières...
- Privilégier l'authenticité et la proximité avec les populations locales en proscrivant la scénarisation et le folklore.
- Adhérer à des chartes internationales de développement durable et instaurer des labels pour signaler la qualité effective des prestations.

## **6.2. Promotion et commercialisation adaptées et inscrites dans la durée**

La promotion et la commercialisation est le fer de lance de l'essor de l'écotourisme. La qualité des prestations doit être conjuguée à des efforts intenses, continus, et déployés à plusieurs échelles (nationale, régionale, et locale) et par divers opérateurs (publics et privés).

La stratégie promotionnelle à mettre en œuvre est une stratégie de Teasing et d'incitation, elle aura pour objectifs de susciter l'intérêt et la découverte et de générer la demande. Il est recommandé de mettre en œuvre certaines actions prioritaires, dont :

### **Niveau Institutionnel**

Il s'agit d'actions relevant des structures centrales et régionales comme l'ONTT et ses représentations régionales (commissariats régionaux de tourisme), le Ministère en charge de l'environnement et du développement durable et le Ministère de l'agriculture. Elles ont pour rôle d'informer, de valoriser le patrimoine national, de souligner les spécificités et l'universalité, et de se positionner à l'échelle internationale. L'implication des institutions administratives en tant que partie prenante de la promotion commerciale de l'écotourisme est capitale car certaines actions dépassent le périmètre d'intervention des acteurs locaux et des promoteurs, il en est ainsi de :

- Œuvrer à améliorer l'image touristique du pays laquelle est actuellement pénalisante pour la promotion de produits autres que le tourisme balnéaire de masse.
- Faire l'inventaire de toutes les expériences écotouristiques.
- Concevoir et animer un portail web dédié à l'écotourisme en Tunisie, et à l'écotourisme dans les PNx. Il devra être référencé dans les sites spécialisés connus et reconnus.
- Constituer des dossiers de presse et un plan média pour une communication à l'échelle nationale et internationale autour des régions et des terroirs et communiquer autour des efforts en matière de protection de l'environnement, de la richesse naturelle du pays et de la politique de développement durable.
- Accompagner les entreprises écotouristiques dans la démarche de certification et de labellisation.

### **Niveaux régional et local**

Les produits écotouristiques constituent une mosaïque de services et de produits subsidiaires offerts par une multitude d'opérateurs localisés à proximité des PNx. Ces derniers sont appelés à se concerter entre eux et avec les autres acteurs dominants du territoire pour établir les programmes de communication et de promotion. Il s'agit pour les opérateurs d'exploiter l'intérêt soulevé par Internet et le bouche à oreille.

La promotion de l'écotourisme suppose diverses actions, dont :

- Construire une image pour la promotion de la destination territoriale autour de l'attractivité principale qui est le PN, de manière concertée (marketing territorial).
- Communiquer et construire les messages promotionnels autour des richesses locales via des sites Internet, reportages télé, radio, participation aux foires et salons spécialisés, l'accueil de journalistes nationaux et étrangers, diffusion d'une documentation (brochures...).

- Favoriser la promotion et la commercialisation directe : B2B et B2C.
- Adhérer à des chartes internationales de développement durable
- Etablir des partenariats avec les agences de voyages tunisiennes
- Etablir des conventions avec les TO étrangers, spécialisés
- Mettre en place des labels pour signaler la qualité (qui doit être effective) des produits et des services
- Encourager le développement des métiers de concepteur de produits écotouristiques dans les trois régions qui se chargeront de la promotion.

### 6.3. Renforcement des capacités : sensibilisation et formation

La sensibilisation vise l'information, l'éducation, et l'interprétation sur l'écotourisme, ses principes et ses objectifs. Elle permet l'amélioration des connaissances des principaux opérateurs et acteurs impliqués de près ou de loin dans la chaîne écotouristique : les planificateurs et les concepteurs des produits et services, les promoteurs, les gestionnaires des projets, les populations locales, les clients potentiels et l'administration amenée à intervenir sur les projets écotouristiques. La sensibilisation vise aussi le grand public (clientèles potentielles).

Les programmes de sensibilisation et de vulgarisation doivent mettre l'accent sur l'enseignement des bonnes pratiques envers l'environnement naturel et culturel des PNx et les régions abritant les projets écotouristiques et ceci en vue de :

- la protection et la valorisation du patrimoine naturel ;
- la valorisation de la population locale et de son apport dans la réussite et l'enrichissement du produit ;
- la valorisation des relations et des partenariats fondés sur l'éthique entre les principales parties prenantes.

Les actions de sensibilisation ciblant les populations locales ont pour objectif de leur faire prendre conscience de la richesse des ressources des PNx et de leur territoire, de la possibilité d'en faire une source complémentaire de revenus dans le cadre d'une exploitation durable. Cette sensibilisation permettra de combler le décalage qui existe souvent entre les populations locales et les exigences de tels projets, et permettra de réduire (i) les pressions exercées par celles-ci sur les ressources des PNx, et (ii) les conflits avec les gestionnaires des PNx.

Il convient de mettre l'accent essentiellement sur :

- organisation et animation de campagnes de sensibilisation à travers la diffusion périodique d'informations sur les potentialités écotouristiques des PNx et des territoires les abritant, et les retombées possibles suite au développement de cette activité en communiquant sur les « success stories »;
- organisation de rencontres périodiques avec les populations locales ;

- production et diffusion de documents de vulgarisation ;
- projets de jumelage entre régions de niveaux différents dans le domaine de l'écotourisme ; visite d'expériences étrangères similaires.

Par ailleurs, il est recommandé de mettre en place un programme de formation pour le partage et le transfert des informations et des connaissances en faveur de populations vulnérables évoluant dans des milieux naturels fragiles, leur permettant ainsi (a) d'acquérir des compétences et des savoir-faire, (b) de les renforcer et (c) de les conserver en vue de faire face aux enjeux du développement durable, et d'augmenter leur résilience et celles des écosystèmes. Les efforts de formation et de renforcement des capacités sont orientés également vers d'autres parties prenantes intervenant dans l'écotourisme, la gestion des aires protégées, et la conservation de la diversité biologique au niveau local et national (représentants de l'administration, acteurs privés ou associations...).

En effet, les professionnels (concepteurs de projets écotouristiques, guides, commerciaux des agences de voyage...) désireux de se perfectionner et de s'outiller en matière de conception et de commercialisation de projets écotouristiques ne sont pas à exclure de ces programmes.

Aussi, il est souhaitable de renforcer les capacités des fonctionnaires de l'administration en charge d'instruire et de contrôler les projets écotouristiques depuis la conception du projet jusqu'à sa mise en exploitation afin de pouvoir remplir convenablement leur rôle de facilitateur et d'encadreur.

Ces formations peuvent se structurer autour de plusieurs thèmes qu'il convient de définir à la suite d'un diagnostic des besoins. Cela pourrait concerner : la planification de l'écotourisme ; l'élaboration des produits écotouristiques ; la commercialisation et le marketing, les hébergements écotouristiques (normes, standards, cahiers des charges ; incitations...) ; le cadre réglementaire et juridique ; la formation des éco-guides qui se chargeront de communiquer et d'interpréter les valeurs des ressources naturelles et culturelles aux touristes...

#### **6.4. Cadre institutionnel et réglementaire favorable**

La loi et les décrets de création des aires protégées (loi n°2005-13 du 26 janvier 2005) ont connu des évolutions notables en 2009 dans le sens de l'association du secteur privé dans la gestion des aires protégées sur la base d'une concession octroyée pour une période de 30 ans renouvelable par période de 5 ans, et l'institution d'un droit d'entrée au PN a été également institué. Néanmoins, l'application de ces décrets tarde à être effective du fait de l'absence de mécanismes et de procédures d'application. Il est recommandé de rendre opérationnelle l'application des décrets mentionnés par la mise en place d'une structure de gestion.

Il convient également de définir en concertation avec les parties prenantes (représentants de l'administration : DGF, finance, tourisme, ministère en charge de l'environnement, professionnels, concessionnaires, exploitants des PNx, représentants des populations locales...) les modalités de prélèvement et de transfert d'une partie des revenus générés par les activités écotouristiques pour la réinjecter dans le renforcement de la stratégie de

conservation de la biodiversité du PN (droit versé par le concessionnaire au concédant, droits d'entrée...). Dans le cas d'un droit versé par le concessionnaire au concédant, il serait souhaitable de fixer un pourcentage du chiffre d'affaires plutôt que de privilégier un montant fixe/hectare concédé car les niveaux de rentabilité varient suivant les contextes.

D'autres actions devraient être entamées en vue de dépasser les nombreuses autres contraintes réglementaires et institutionnelles entravant l'essor de l'écotourisme : alléger les procédures d'agrément des projets écotouristiques ; assouplir et faciliter l'usage des bâtis agricoles à d'autres usages que de pure production agricole ; assouplissement des critères d'accès à la BTS et aux crédits bancaires; accès des projets d'écotourisme aux primes de développement régional préférentiel, avec révision de la liste des délégations bénéficiant des taux de 25 % et de 30 % pour les nouveaux promoteurs.

## VII. Bibliographie

Bedoucha G., 1987, L'eau, l'amie des puissants, Une communauté oasienne du Sud Tunisien, Editions des archives contemporaines, Collection Ordres sociaux, EHESS, OPA Bv and Ltd, Gordon and BahenbhS.A., Paris-Montreux : 427 p.

Carte du tourisme culturel et naturel. Ministère du Tourisme-ONTT. 2012.

Ceballos-Lascurain (1991 b). Tourism, Ecotourism, and Protected Area. Parks, vol.2, n°3, pp 31-35.

Honey, M. (2006). Avant propos dans le guide des destinations indigènes. Indigène éditions. France : Montpellier, p383.

Idoux, M. Notes sur le Nefzaoua (Tunisie méridionale). In: Annales de Géographie. 1902, t. 11, n°60. pp. 439-447. Idoux M. Notes sur le Nefzaoua (Tunisie méridionale). In: Annales de Géographie. 1902, t. 11, n°60. Paris : 439-447.

Lequin. M, 2001, Ecotourisme et gouvernance participative, Presses de l'Université du Québec, 255 p.

Marlet S., Mekki I., Zairi A., 2009, Quelles perspectives pour un développement durable des systèmes oasiens du Nefzaoua ? Synthèse de l'atelier Sirma « *Gestion des ressources naturelles et développement durable des systèmes oasiens du Nefzaoua* », 25-27 février, Douz, Tunisie. Cirad, Montpellier : 6 p.

Ministère du Développement Régional et de la Planification, Indicateur de Développement Régional, 2012.

Ministère de l'environnement et du Développement Durable, Circuit Oasis Sahara, 2006.

Ministère de l'Environnement et du Développement Durable-GTZ. Etude stratégique pour la promotion de l'écotourisme en Tunisie. 2008

Office du Développement du Centre Ouest « Gouvernorat de Sidi Bouzid en chiffres », Ministère du Développement et de la Coopération Internationale, 2012, 103p.

Office du Développement du Sud « Le Gouvernorat de Kébili en chiffres », Ministère du Développement et de la Coopération Internationale, 2012, 108p.

Office du Développement du Sud « le gouvernorat de Tozeur en chiffres » Ministère du Développement et de la Coopération Internationale 2012, 112p.

Pecqueur B. 2001, Qualité et développement territorial : l'hypothèse du panier de biens, Economie Rurale n°261, pp37-49.

Plan d'Aménagement et de Gestion (PAG) du parc national de Jbil (2013)

Plan d'Aménagement et de Gestion (PAG) du parc national de Bouhedma (2013)

Plan d'Aménagement et de Gestion (PAG) du parc national de Dghoumès (2013)

Rastoin J.L., Ghersi G., 2010, Le système alimentaire mondial : concepts et méthodes, analyses et dynamiques, éd. Quae, Paris : 590 p. <http://www.quae.com/fr/r966-le-systeme-alimentaire-mondial.html>

Ross. S, Wall. G, 1999, Ecotourism: Towards Congruence Between Theory and Practice, International Journal of Environmental Studies, vol. 25, p. 215-218.

Sahnoun H., Job J.O., Zidi C., Mtimet A., 1995, Paysages oasiens et réhabilitation des oasis de la Nefzaoua (Tunisie), *in* R. Pontanier, A. M'Hiri, N. Akrimi. J. Aronson, E. Le Floch, John Libbey Eurotext, © 1995, chap. 19, Paris : 325-335.

Sghaier M., 1999, Les oasis de la région du Nefzaoua, IMAROM, Working Paper Series, n° 3, Institut des régions arides, Medenine : 37 p.

## VIII. Annexes

## Annexe1 : Liste des personnes rencontrées lors de la visite aux régions

Lieu	Nom et Prénom	Fonction
Bouhedma-Sidi Bouzid	Mr. Khaskhoussi Abdennaceur	Chef d'arrondissement forêts (Sidi Bouzid)
	Mr. Abdelatif Ben Ali	Conservateur du parc de Bouhedma-Sidi Bouzid
	Mr. Sofiène Saouadi	ONTT-Sbeitla
	Mr. Drissi Abdelatif	Délégué de Mezzouna
	Mr. Jalouli Brahmi	Représentant du Secrétariat d'Etat du Développement Durable à Sidi Bouzid
	Mr. Msaoura Ismaïl	Président de l'association de Mezzouna pour le développement, la citoyenneté et l'environnement
	Mr. Najeh Taïeb	Président de l'association Bouhedma pour la protection de l'environnement
		Président de l'association de développement à Sidi Bouzid
	D'autres représentants de la société civile	